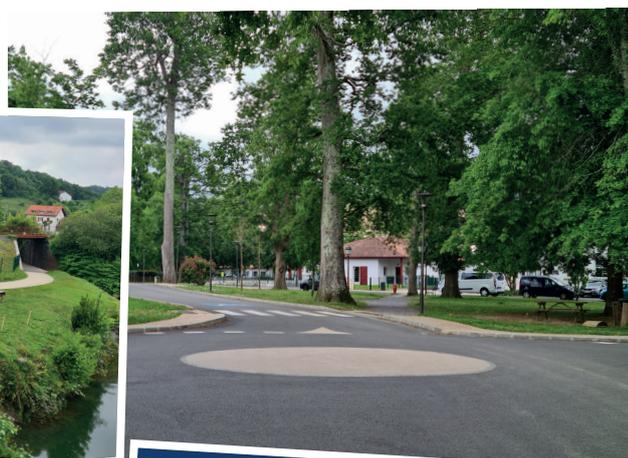


## GURE MILAFRANGA

### BILAN MI-MANDAT





## LE MOT DU MAIRE

*Chères et chers Milafrangars,*

Déjà Juin. La période estivale se dessine avec tous ses loisirs et un peu de vacances pour la plupart d'entre nous. Une période estivale rythmée par des festivités culturelles pour le Pays basque. Les fêtes du quartier bas et la Milafranga gaindi sont derrière nous, nos deux écoles préparent leurs spectacles et fêtes de fin d'année et quant à nos fêtes patronales, il faudra attendre le dernier week-end du mois d'Août et la Saint Barthélémy. Je ne doute pas qu'elles seront aussi belles que l'an passé avec plus de 2000 jeunes le samedi soir sur notre Kantxa !

Sur le plan communal, nous continuons, à mettre en œuvre notre programme. La ferme Mendiburua est en plein travaux. Les dix logements en accession sociale à la propriété seront livrés en 2024. La halte piétonne jouxtant la ferme vient d'être terminée. Elle permet désormais, à qui le souhaite, de profiter d'une vue impareable sur nos montagnes en toute quiétude. La campagne de réfection des enrobés a commencé sur les chemins communaux d'Amaruenea Barne, Salpidia, Basladia, Larramendia, Arkozi-lanea, Hegoalde et du Quartier bas. Un nouveau revêtement nécessaire pour la structure mais qui n'engendrera pas je l'espère de nouveaux excès de vitesse dans nos quartiers. Je ne vous cache pas que beaucoup d'administrés me font remonter leur mécontentement à ce sujet. Il est donc important que chacun d'entre nous respecte les limitations de vitesse pour notre sécurité à tous. J'attire aussi votre attention sur le fait que certains se garent, de plus en plus souvent, sur le domaine public. Je compte sur eux, pour ne plus stationner ainsi, par mesure de sécurité et pour préserver le cadre privilégié de notre beau village.

Toujours sur le plan des travaux, le bâtiment central de notre école sera repeint cet été et une partie de sa charpente renouvelée. L'étude de rénovation de notre mairie et de la maison Labia, projet phare du mandat, avance. Le cabinet Chunky a été sélectionné pour diriger la maîtrise d'œuvre. Nous élaborons les plans de la future mairie, de la maison d'assistantes maternelles et de commerces avec toutes les personnes concernées. Le permis de construire devrait être déposé dans les jours à venir.

Sur le plan environnemental, j'espère que cet été 2023, ne sera pas aussi sec que celui de l'an dernier. Une sécheresse avec des restrictions nécessaires qui nous inquiète sur bien des plans. Un tel impact nous oblige, à l'échelle de la CAPB, à mettre en place de nouvelles politiques publiques pour les prochaines décennies. Sur le même plan, notre station d'épuration arrive à son potentiel maximum. Une étude, avec plusieurs scénarios, a été réalisée. Même si ce n'est pas encore définitif, il semblerait que le fait d'envoyer les eaux usées sur la station d'épuration d'Ustaritz soit plus économique qu'agrandir ou reconstruire une station sur notre commune.

Sur le plan administratif, la préfecture nous a sélectionnés pour être une station de recueil permettant la délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports. Nous sommes donc ravis, depuis le 3 mai, de pouvoir aider les administrés de notre commune et des communes voisines dans un domaine si important. Je reste persuadé qu'un service public de qualité doit obligatoirement être un service de proximité afin de servir au mieux les administrés d'un territoire. Pour cette raison, nous nous sommes portés candidat dès le mois de février. Au-delà de l'intention, nous nous sommes appuyés sur notre nouvelle responsable du service d'aide à la population, Madame Angélique Fargues, forte d'une expérience de plusieurs années dans ce même domaine. Je tiens à la

féliciter, ainsi qu'à tout le service administratif pour leur professionnalisme. Je vous avais parlé de restructuration. Cela porte déjà ses fruits !

Sur le plan politique, deux nouveaux conseillers municipaux nous ont rejoints. Emmanuelle Jauretche et Pierre Martiarena remplacent Christian Sabarots et Laurence Cazenave. Ils étaient déjà dans notre équipe depuis 2020. Nous avons négocié avec Christian, un demi mandat, afin de former et de transmettre son savoir financier à notre nouvelle équipe. Pour Laurence, sa nouvelle vie professionnelle et son déménagement hors de la commune compliquaient de plus en plus son mandat de conseillère municipale. Je tiens, au nom de toute l'équipe municipale à les féliciter pour leurs engagements durant toutes ces années. Je leur souhaite bonne chance pour leurs futurs projets de vie. Merci Laurence, merci Christian ! Petit clin d'œil au passage à mon binôme politique, mais aussi d'Euskal Trail. Tu vas me manquer Mimoun !

Sur le plan intercommunal, la communauté d'agglomération du Pays Basque nous a enfin entendus sur le manque de places de garde de nos 0-3 ans sur le pôle Nive Adour. En effet, parallèlement à notre MAM, les études sont lancées pour la réalisation d'une crèche publique sur notre village. De tels projets sont primordiaux dans un secteur géographique connaissant une augmentation de population et une baisse constante d'assistantes maternelles.

Comme promis, nous essayons de conduire au mieux ces projets nécessaires pour notre belle commune. Je ne manquerai pas, comme dans chaque numéro, de vous tenir informés de nos nouvelles avancées. En attendant, je vous souhaite de passer un bel été. Profitez bien des beaux jours à venir et surtout prenez soin de vous et de vos proches. Au plaisir de vous rencontrer durant nos différentes festivités.

# LE SUJET POLITIQUE

## L'URBANISME ET SES LOIS.

**D**epuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence urbanisme a été transférée à la communauté d'agglomération Pays basque. Elle élabore depuis cette date les nouveaux plans locaux d'urbanisme de ses communes. Des plans locaux d'urbanisme qui seront les derniers plans avec une échelle communale. Depuis l'an dernier, nous nous dirigeons vers des plans locaux d'urbanisme intercommunaux. La taille de notre territoire nous oblige à élaborer cinq PLUI. Les plans locaux d'urbanisme intracommunautaires Soule-Xiberoa, Amikuze, Sud Basse Navarre, Labourd Est, et Labourd Ouest dont nous allons faire partie. Son élaboration devrait commencer cette année. Nous partagerons donc cette carte avec 23 communes dont Bayonne, Anglet et Biarritz. Je ne vous cache pas les difficultés et les complexités techniques, réglementaires et juridiques que va poser un plan avec un tel périmètre. Il faudra donc plusieurs années pour son élaboration. Une élaboration qui devra évidemment respecter les différents codes et lois nationales, dont la loi « climat et résilience ».

La loi « climat et résilience » du 24 Août 2021 a dans ses objectifs « la zéro artificialisation nette » (ZAN) à l'horizon 2050. Elle demande aux territoires de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

En France comme dans d'autres pays, l'étalement urbain provoqué par notre urbanisation et nos infrastructures augmente l'artificialisation des sols. Un phénomène qui transforme un sol naturel, agricole ou forestier en opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale. Pour notre pays, 20000 à 30000 hectares sont artificialisés chaque année. Cette artificialisation augmente presque 4 fois plus vite que la population, et a des répercussions directes sur la qualité de vie des citoyens mais aussi sur l'environnement. Elle est responsable en partie, du réchauffement climatique, de l'accélération de la perte de biodiversité,

de l'amplification des risques d'inondations... Il était donc temps de concilier la sobriété foncière et le développement du territoire. Une trajectoire qui doit être intégrée dans les documents de planification régionale dans un délai de deux ans, puis une mise en compatibilité avec les schémas de cohérences territoriaux dans un délai de cinq ans, et pour finir avec nos nouveaux PLUI dans un délai de 6 ans. Nous serons donc bien concernés par cette loi lors de l'élaboration de notre PLUI ! Nous pouvons tous comprendre le fondement de cette loi et la volonté du gouvernement qui multiplie les annonces relatives au ZAN. Il est évident que nous ne pouvons plus consommer nos espaces naturels et agricoles comme par le passé. Pourtant l'adoption de la loi climat et résilience en 2021 pose de réelles difficultés dans l'application de l'objectif « zéro artificialisation nette ». Dans les surfaces référentes à la loi entre 2011 et 2020, les jardins particuliers, les surfaces occupées par des constructions, installations et aménagements nécessaires à l'exploitation agricole sont comptés comme des surfaces artificialisées ! Leurs compensations dans la réduction des 50 % sera donc drastique et à mon avis illogique ! De plus pour atteindre le ZAN, la réforme encourage la mobilisation des surfaces déjà artificialisées en promouvant la densification. En théorie et dans certains cas ce sera une bonne stratégie, locaux vacants, rehaussement de certains immeubles, friches, mais pour nos villages, il faudra absolument continuer à favoriser leur développement harmonieux, notre architecture, et même notre culture, sans tomber dans certains travers irréversibles. Certaines spécificités locales doivent être donc prises en compte ! La majorité sénatoriale avait d'ailleurs attaqué le décret ZAN de 2022 devant le Conseil d'Etat sur plusieurs points : Le Sénat défend toujours la position que certains décrets d'application sont inadaptés voire incohérents, au regard des dispositions prévues par la loi. Il pense aussi que certains outils manquent pour que les collectivités puissent réellement faire le ZAN. Nous pouvons encore une fois peser la

complexité entre le fondement d'une loi et ses difficultés de mise en application.

J'espère que le gouvernement nous entendra sur certains points, en échangeant déjà, pour commencer, avec les élus des différentes collectivités ayant la compétence urbanisme. Les ajustements demandés ne remettraient nullement en question le fondement de cette loi, mais permettraient justement, à chaque territoire une application plus précise.

---

<b>ZOOM</b>	<b>4</b>
Bilan Mi-Mandat CNI & Passeport	
<b>UN PEU D'HISTOIRE</b>	<b>7</b>
La guerre d'Algérie Miss côte Basque	
<b>BUDGET</b>	<b>8</b>
Fiscalité Endettement communal	
<b>TRANSITION ÉCOLOGIQUE 10</b>	
Le paillage Frelons asiatiques	
<b>ÉCOLES</b>	<b>11</b>
Privée Publique	
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>14</b>
<b>VIE MUNICIPALE</b>	<b>17</b>
Travaux Agents municipaux Vie locale Comptes-rendus municipaux Bon à savoir Carnet	

---

# ZOOM : BILAN MI-MAN I

## Mars 2020.

En pleine pandémie de Covid 19, les Milafrangars se rendent aux urnes pour élire une nouvelle équipe municipale pour les 6 futures années, chargée de renforcer le bien vivre à Villefranque. La proposition repose alors sur un subtil équilibre entre maintien de la ruralité et des terres agricoles, et réponse aux besoins d'équipements, de services et d'aménagements de qualité d'une commune en pleine expansion, aux portes des 3000 habitants. Le conseil municipal ne sera mis en place qu'en mai... c'est-à-dire il y a tout juste 3 ans !

## Mai 2023.

La pandémie est derrière nous, mais elle a considérablement marqué cette première partie d'exercice municipal. Cependant, au-delà des contraintes, des restrictions, des difficultés, des reports...l'équipe a œuvré (et œuvre encore bien sûr !) Le moment semble donc opportun pour faire un premier bilan des actions entreprises, menées, achevées ou en cours de réalisation !

### 1. DES INFRASTRUCTURES À LA HAUTEUR DES BESOINS

#### • LE PÔLE SANTÉ OSASUNA

Au centre bourg, il regroupe un large éventail de professionnels de santé dans un bâtiment moderne et évolutif, adapté aux divers usagers et prévu pour des décennies. Son accès a été facilité et sécurisé par un réaménagement des voies de circulation.



Pôle santé OSASUNA

#### • L'ÉCOLE

Travaux de réfection charpente et peintures du bâtiment de l'école primaire (150 000€) et renouvellement du matériel numérique à la demande des enseignants. Installation d'une nouvelle structure de jeux dans la cour.

#### • UNE CANDIDATURE POUR UNE CRÈCHE COMMUNAUTAIRE

Étude de faisabilité programmée par la CAPB.

#### • UN ENTRETIEN DU BÂTI EXISTANT

Rénovation, peinture du fronton et équipement de filets - Nettoyage et peinture du clocher de l'église

### → RESTE À RÉALISER

• **TRAVAUX** de rénovation- extension de la mairie comprenant l'implantation de commerces et d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles).

Début des travaux fin 2023.

### 2. UNE POLITIQUE SOCIALE DU LOGEMENT FAVORABLE AUX LOCAUX

#### • OIHANBASTER

20 logements sociaux adaptés pour nos séniors + 4 logements en prêt location-accession.



#### • MENDIBURUA

Une solution d'accès à la propriété par bail réel solidaire, pour permettre aux jeunes de se loger à des coûts abordables (10 appartements).

#### • VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX

(Réalisation d'un lotissement communal ESKOLA ONDOA + 2 terrains Oyambidea) pour favoriser l'accès à la propriété.

### 3. FAVORISER LE LIEN SOCIAL

• **AMÉNAGEMENT ABORDS DE LA PASSERELLE /CRÉATION D'UNE GUINGUETTE.**

• **CRÉATION D'UN « ABRI POUR RANDONNEURS »** et d'une aire de pique-nique à Mendiburua.

• **NOUVEAU SERVICE A LA POPULATION :** Cartes d'identités et passeports.

• **DÉVELOPPEMENT DES SUPPORTS DE COMMUNICATION** existants adaptés à tous les citoyens : Presse locale- Journal municipal - Facebook - Refonte du site de la mairie de façon à le rendre accessible à tous et respectant une charte d'éco-responsabilité.

• **SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS** et renforcement de la sécurité durant les fêtes de la commune.

### 4. DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.

• **DES CONDITIONS DE TRAVAIL AMÉLIORÉES** par la restructuration et le renforcement des services.

#### • UN TRAVAIL VALORISÉ

Revalorisations salariales - Participation mutuelle - instauration de primes

#### • DES PROFESSIONNELS FORMÉS

Campagnes de formations pour nos agents.

→ **EN COURS : Etude de la semaine de 4 jours.**

# DAT



## A VENIR :

### DES PANNEAUX NUMÉRIQUES

d'accès à l'information sont prévus lors de la rénovation de la mairie.

## 5. VOIRIE MOBILITÉS

### • ROUTE DU BOIS :

Travaux de réaménagement et de sécurisation pour une meilleure accessibilité à la résidence Séniors et au pôle Osasuna et pour sécuriser l'accès des écoles.



Route du bois

• **SÉCURISATION DU CENTRE BOURG ET DES ENTRÉES DANS L'AGGLOMÉRATION** (Route des Cimes et Route de Saint- Pierre d'Irube) par divers aménagements (plateaux ralentisseurs, chicanes, bandes rugueuses, sens uniques...) et par l'installation de nombreux miroirs de sécurité routière.

### • DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE LA GARE

Acquisition du terrain adjacent pour la création d'un parking sécurisé et réfection du quai de la gare en partenariat avec la Région.

### • ACCESSIBILITÉ AUX BUS / CHEMINEMENTS PIÉTONS

Cheminements piétons favorisés par la réfection des trottoirs et des quais de bus, demande récurrente d'augmentation des rotations, mise en place de tarifs sociaux (prise en charge de 50% du montant des titres de transport par le CCAS de la mairie sous condition de ressources)- Mise en accessibilité du cimetière jusqu'à l'église.

• **INSTALLATION DE RACKS POUR VÉLOS** en des endroits stratégiques de la commune (commerces, écoles, maison de santé...)

• **PROGRAMME ANNUEL** d'entretien de voirie (150 000€ /an) et de réfection d'ouvrages d'art (ponts)

→ **ET de prochains travaux déjà bien réfléchis qui verront le jour début 2024 :**

• **CREATION D'UN PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL (PEM)** sur le parking de la halte ferroviaire en partenariat avec le syndicat des mobilités et la CAPB qui permettra de mettre en liaison les différentes mobilités : parking voitures/ parking vélos sécurisé/ quai de bus/ gare/ chemin piétonnier.

## 6. AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ECO- RESPONSABILITÉ

• **MAINTIEN DE L'AGRICULTURE** par recensement et renouvellement des baux ruraux à destination exclusive d'exploitants agricoles en favorisant l'agriculture bio ou raisonnée et les jeunes agriculteurs (renforcement des conditions d'attribution aux agriculteurs de la commune, sur dossier). Engagement à la préservation des terres agricoles par préemption SAFER.

• **GÉNÉRALISATION DE LA GESTION DE LA FORÊT COMMUNALE PAR L'ONF** (pour une gestion durable et raisonnée).

### • MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Changement des horloges régulant les éclairages publics par des horloges astronomiques. - Réduction des durées d'éclairage public - Réduction des températures des bâtiments communaux - Remplacement du système d'éclairage du Trinquet et des décorations de Noël par des Leds ainsi que l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

• **INVESTISSEMENT DANS DU MATÉRIEL « TOUT MULCHING »** pour nos agents afin d'améliorer le service et préserver l'environnement en réduisant les déchets et maintenant l'humidité des sols.

## ... BILAN MI-MANDAT

### Déjà en route, mais pas encore aboutis....

- **ELABORATION d'un plan de gestion des BARTHES DE LA NIVE** en collaboration avec la plaine d'Ansot
- **ELABORATION D'UN BILAN CARBONE** à deux niveaux (organisation/ services et territoire) afin de mettre en place une politique pour la commune la plus adaptée au changement climatique.
- **DÉLIMITATION PHYSIQUE DES PARCELLES COMMUNALES DE FORÊTS** afin de permettre la gestion durable de celles-ci en partenariat avec l'ONF.
- **FINALISER L'INSTALLATION DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES** sur la Maison pour Tous.
- **ACHAT DE MÂTS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SOLAIRES** pour les carrefours non reliés au réseau d'électricité.
- **CRÉATION DE JARDINS PARTAGÉS** et d'une aire de pique-nique sur la zone de Mendiburua.
- **CRÉATION D'ILÔTS DE FRAÎCHEUR** par boisement de zones encore vierges sur le centre bourg.

### Voici donc un aperçu rapide des trois années écoulées.

Cependant, et soyons honnêtes, certains travaux envisagés à l'époque ne pourront malheureusement pas voir le jour durant cette mandature : c'est le cas du gymnase.

En effet, l'actualité et la nécessaire adaptation de la commune aux nouveaux enjeux sociétaux contraignent l'équipe municipale à réajuster certains projets initialement envisagés.

Le bilan carbone, nous l'espérons, nous ouvrira de nouvelles perspectives...

## DEPUIS DEBUT MAI LA MAIRIE DE VILLEFRANQUE EST ÉQUIPÉE D'UN DISPOSITIF DE RECUEIL DES DEMANDES DE CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS



*Depuis plusieurs mois, il apparaît qu'en dépit d'une hausse du taux d'utilisation des DR et du nombre de rendez-vous octroyés, les délais de prise de rendez-vous s'accroissent dans le département. Dans la mesure où la demande de cartes d'identité et de passeports va poursuivre son augmentation dans les années à venir, le Maire de la Commune de Villefranque a sollicité la Préfecture pour disposer de ce dispositif afin de répondre à la forte demande des administrés.*



### COMMENT ÇA MARCHE ?

**Prendre rendez-vous** par le site internet de la Commune ou par téléphone. Effectuer une "pré demande" en ligne pour gagner du temps ou compléter le formulaire Cerfa disponible en mairie.

Lors de l'enregistrement en mairie, l'agent communal se charge de la prise des empreintes de l'utilisateur et vérifie les pièces requises.

Une fois la demande déposée en mairie, elle est transmise au centre d'expertise et de ressources des titres.

Après instruction et validation des dossiers, le centre (CERT) demande la production du titre.

Les titres sont produits par l'imprimerie nationale puis acheminés en mairie.

## LA GUERRE D'ALGÉRIE DE SON PÈRE

*Michel Buhot, enseignant d'histoire-géographie au collège Eendarra d'Anglet, réside à Villefranque depuis 2019. Il vient de publier une bande dessinée qui constitue l'aboutissement d'un long processus mémoriel familial.*

L'album, intitulé *Au bout de la piste*, raconte la vie de son père qui a basculé en août 1958 lorsque, jeune appelé du contingent à la frontière algéro-marocaine, il est grièvement blessé par un éclat de mine.



Cette biographie ne se limite pas à la guerre d'Algérie mais raconte la vie entière de cet homme, de son village natal en Normandie jusqu'à son décès en région parisienne. Néanmoins, des souvenirs du Débarquement dans son enfance aux séquelles irréversibles de sa blessure, la guerre n'est jamais loin.

Ce n'est pas simplement un destin singulier qui est raconté mais un hommage rendu à tous les appelés du contingent qui ont servi en Algérie et aux blessés

de guerre de tous les conflits.

Michel Buhot présentera le vendredi 16 juin cette bande dessinée à la salle Ursuya à 18h30 : exposition de planches originales, explications sur la fabrication d'une BD, dédicaces de l'album pour ceux qui le souhaitent.

Pour ceux qui ne peuvent assister à cette soirée, l'album, qui n'est pas disponible en librairie, sera consultable à la bibliothèque municipale.

### + D'INFOS

Pout tout autre renseignement, contacter l'auteur : **michel.buhot@gmail.com** ou **06 99 96 40 50**.

Vous pouvez également consulter le site internet dédié : **<https://ventdamont50.wixsite.com/vent-d-amont>**

## MISS CÔTE BASQUE

*Depuis le 8 avril dernier, Sarah Dutaret, jeune Milafrangarde, est Miss Côte Basque.*



Photo ©W. Desse

Son premier événement marquant s'est déroulé sur la commune, au Château de Larraldia, pour sa toute première séance photo officielle. La jeune femme de 21 ans, actuellement en 3<sup>ème</sup> année de bachelor en école de commerce et passionnée de danse, portera haut les couleurs du Pays Basque lors de l'élection de Miss Aquitaine début septembre à Bordeaux.

Mais, à y regarder de plus près, ce n'est pas la première fois qu'une Miss vit sur notre belle commune... En effet, en 1953, Danielle Guénault élue Miss Ile- de- France assure l'intérim de Miss France 1954 (Irène Tunc), pour finalement être élue Miss Europe en 1955 ! C'est une fois mariée que Mme Dany Labiaguerre a honoré Villefranque de

sa présence et de sa beauté en y résidant. Miss Ile- de- France, Miss France et Miss Europe en une seule et même personne !

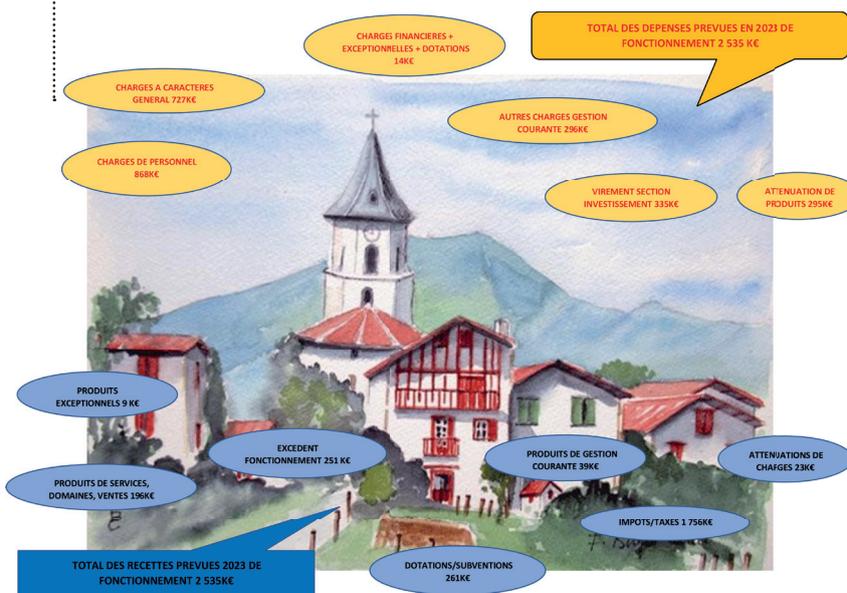
Presque 70 années les séparent... Mais souhaitons à Sarah autant de succès qu'à celle qui l'a précédée dans le monde des Miss !



Danielle Guénault

# FISCALITÉ

Amorcée dès 2017, la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective en 2023. Cette suppression s'est accompagnée d'une réforme plus globale de la fiscalité locale, composée d'une fiscalité directe et d'une fiscalité indirecte



## FISCALITÉ DIRECTE

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Le Conseil Municipal fixe les taux applicables à ces trois taxes au moment du vote du budget.

Pour l'exercice 2023, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux communaux par rapport à 2022, au regard du contexte économique général (hausse du coût de l'énergie, de l'alimentation, inflation...) et de l'augmentation de 7.5% des bases décidées par l'Etat dans la Loi de Finances 2023.

TAXES	Taux communaux 2022	Taux moyen départemental 2022	Taux moyen national 2022	Taux communaux 2023
TF propriétés bâties	24.28%	32.66 %	38.28 %	24.28%
TF propriétés non bâties	28.18%	41.37 %	50.44%	28.18%
Taxe d'habitation	10.61%	24.97 %	22.98 %	10.61%

La loi de Finances 2020 a mis en place un mécanisme de compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, par transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

## FISCALITÉ INDIRECTE

La commune de Villefranque perçoit également, dans une proportion moindre, les taxes suivantes :

- Une compensation sur les droits de mutation
- La taxe d'aménagement
- La taxe sur la consommation finale d'électricité

## PAR COMPARAISON AUX COMMUNES VOISINES TAUX DES TAXES 2023

TAXES	LAHONCE	URCUI	MOU-GUERRE	ST-PIERRE D'IRUBE
TF propriétés bâties	31.16%	28.19%	31.89%	28.34%
TF propriétés non bâties	55.99%	52.38%	48.26%	26.54%
Taxe d'habitation	12.90%	13.07%	13.70%	13.85%

# ENDETTEMENT COMMUNAL

Le dernier emprunt (hors SDEPA / Territoire d'Énergie 64), conclu par la commune, date de 2018 et a permis de financer les investissements de cette année et des suivantes.

Ainsi, les projets tels que la Sécurisation de la RD 137 et RD 22, mais aussi la construction du Pôle de Santé ou les programmes de voirie annuels ont pu être financés jusqu'en 2022 sur les ressources propres dégagées par la commune, permettant de disposer d'une excellente capacité d'emprunt pour d'éventuels projets à venir.

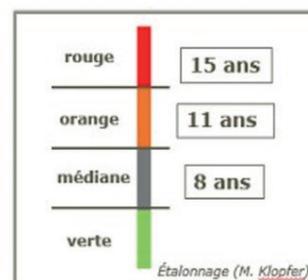
## Ratio Klopfer

Le ratio Klopfer permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaire pour rembourser intégralement la dette en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

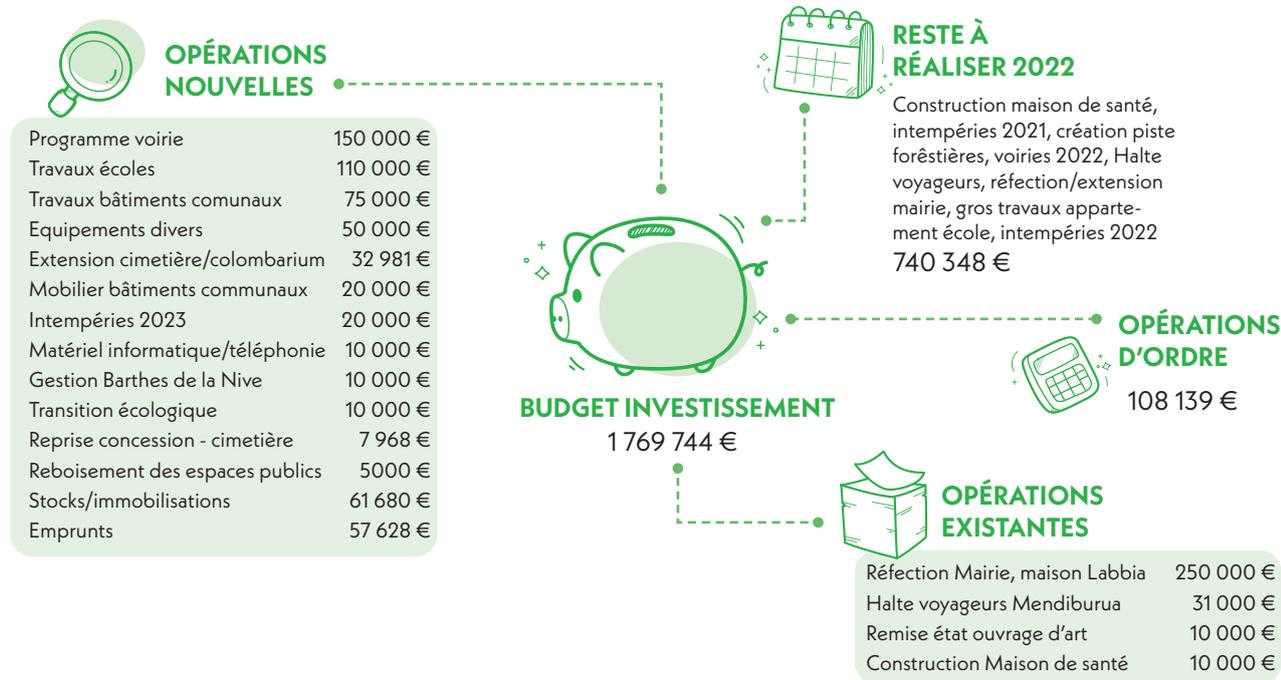
La dette communale s'élève à 368 097.31€ pour les emprunts de base, et à 100 204.57 € pour les emprunts conclus pour notre compte par le SDEPA (financement des travaux d'éclairage public, renforcement et extensions de réseaux)

Soit un capital restant dû total de **468 301.88 €**.

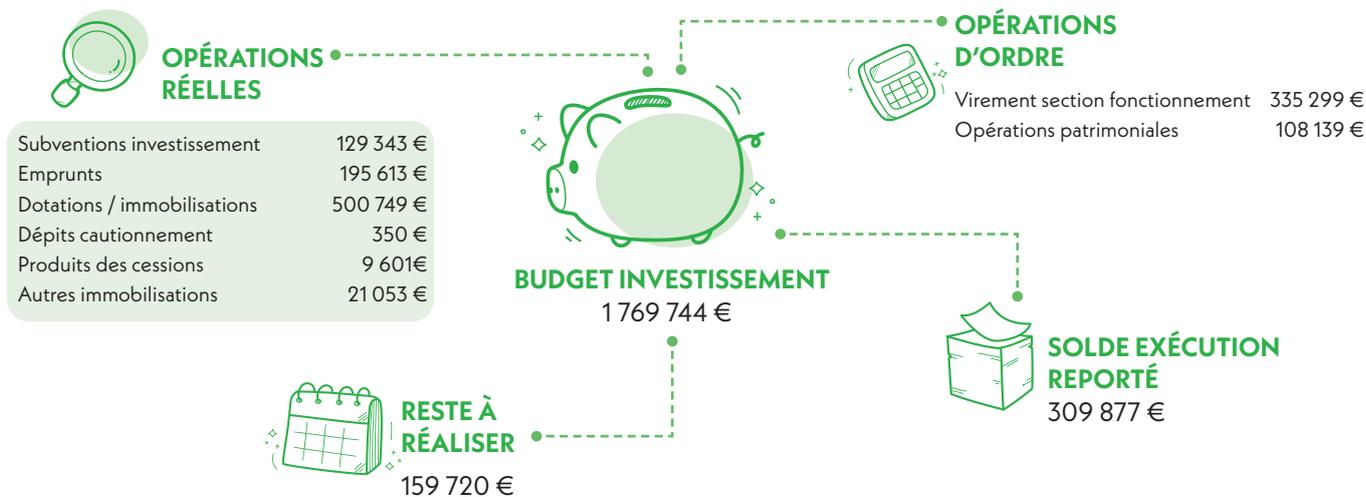
Au regard de l'épargne brute dégagée au résultat 2022, qui s'élève à 521 805 € le ratio Klopfers'établit donc à **(0,9) inférieur à 1 année**.



## DÉPENSES INVESTISSEMENT 2023



## RECETTES INVESTISSEMENT 2023



## LE PAILLAGE

Le paillage est une technique simple qui consiste à couvrir le sol avec des débris de végétaux. Déposez votre paillis, composé d'une couche de matériaux organiques, aux pieds des plantes, arbustes et arbres, pour les protéger et améliorer leur croissance.

### ASTUCE !

Avec le paillage vous réduisez les trajets en déchetterie, économisez du temps et de l'argent en réutilisant vos déchets verts directement dans votre jardin.



### MÉTHODE-AVANTAGES

Un jardin toujours couvert d'un paillis est plus facile à entretenir : regardez la Nature elle n'est jamais à l'air libre ! Trente minutes passées à pailler, c'est 5 heures de moins à désherber, bêcher, sarcler, biner, arroser. Le paillis ne doit pas être enfoui au sol.

### ASTUCE !

Les paillis acides de thuya ou pin seront utilisés pour les plantes de terre de bruyère (hortensias, magnolias, rhododendrons ...) ou pour réaliser des allées.

### MATÉRIEL



Votre paillis se compose de broyat de branches de taille, de tonte de pelouse, de feuilles mortes ...

#### LE PAILLAGE VOUS PERMETTRA DE :

- ▶ **GARDER** l'humidité du sol et ainsi limiter l'arrosage
- ▶ **LIMITER** la croissance des herbes indésirables
- ▶ **PROTÉGER** les sols (gel, insolation, fortes précipitations, lessivage)
- ▶ **FAVORISER** la richesse biologique du sol (abri pour les insectes et enrichissement à long terme du sol en matière organique après décomposition du paillis)
- ▶ **CRÉER** des zones de cheminement, mettre en valeur des plantations, délimiter des espaces ...
- ▶ **PROTÉGER** les troncs d'arbres et les bordures de massifs des lames de coupe



### ASTUCE !

La tonte de pelouse est un bon paillage pour le potager et les annuelles.



## LE PAILLAGE

L'été approche et avec lui de très probables (fortes) chaleurs et restrictions d'eau.

Alors, pour éviter que votre jardin ne souffre trop du soleil ou de la chaleur, voici quelques astuces.

Le mulching est une technique de fertilisation naturelle, c'est un paillage à partir de matières fraîches. Par exemple, la tondeuse mulcheuse (carter fermé et lame bifonction : coupe et hachage) permet d'obtenir un gazon en fines particules qui restera sur place : plus besoin de sac à herbe. Cette technique évite le ramassage puis la gestion des tas d'herbe. Les avantages : Il permet de fertiliser le sol : l'herbe étant composée à 90% d'eau, sa dégradation s'opère naturellement et permet de nourrir le sol tout en empêchant les nuisibles de proliférer.

**Le paillage peut-être une solution facile d'accès pour tous...**

**DE SON CÔTÉ, LA MAIRIE S'EST DOTÉE D'APPAREILS DE TONTE "TOUT MULCHING"**

### + D'INFOS

Lors de la prochaine parution, vous trouverez un dossier plus spécifique sur l'eau dans le cadre de la semaine du climat qui se tiendra en octobre prochain.



## LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

En cas de découverte de nids de frelons asiatiques, vous devez contacter la Mairie au **05 59 44 93 13**

### + D'INFOS

La commune prend à sa charge la **destruction de nids de frelons asiatiques**.

S'il s'agit de frelons européens, la charge sera à l'administré.

### RAPPEL DE LA PROCÉDURE

- 1** | Signalement de la présence d'un nid de frelons asiatiques auprès du service population de la Mairie.
- 2** | La Mairie vous donne alors le numéro de téléphone du prestataire qui interviendra.
- 3** | A J + 2 jours maximum, POP SERVICES fait le travail et prévient la mairie après son passage.

ECOLE PRIVÉE

**LE VENT EN POUPE !**

Les élèves de CM1 CM2 ont eu la chance de recevoir la visite de Stéphane Violo, artiste du vent, accompagné d'une partie de sa collection de cerfs-volants rapportés des quatre coins du monde.

La matinée a été consacrée à la découverte de l'histoire et de la culture des cerfs-volants : objet de loisir dans certains pays, de combat dans d'autres, cadeau précieux porteur de symboles en Chine, sport national au Brésil (plus que le football, paraît-il !) ... du jouet de quelques dizaines de centimètres que nous connaissons aux véritables cerfs-volants de compétition de plusieurs dizaines de mètres, cet objet fascine petits et grands partout dans le monde depuis plusieurs centaines d'années, et nécessite un réel savoir-faire.



Après ces apports théoriques, les élèves ont pu effectuer le montage de leur cerf-volant, préalablement décoré durant le temps d'arts plastiques avec Marie-Christine. Encore un peu de patience le temps d'écouter les consignes de sécurité, et c'est parti ! Quelques rafales ont pu faciliter le vol, mais il aura quand même fallu courir... avec un grand sourire !



**VOYAGE AU PAYS DES CONTES**



- Maître, tu nous racontes une histoire de loup ?  
 - Ou bien une histoire de princesse, s'il te plaît...  
 - Et si, pour changer, c'était vous quinous les racontiez ???



Voilà le défi que nous avons lancé à nos élèves de maternelle ! Et c'est ainsi qu'un long travail a débuté... Dans la classe d'Anne-Marie, on s'est affairé à construire une maquette des trois petits cochons afin de réaliser un petit film. La classe de

Marie-Christine s'est essayée au théâtre : décors à construire, textes à répéter, encore et encore... Beaucoup d'apprentissages s'enchaînent jusqu'au résultat final que nous diffuserons très prochainement pour le plus grand plaisir de tous !



**SAMEDI**  
 1<sup>er</sup> JUILLET  
**FÊTE DE L'ÉCOLE**

Voici le programme de cette journée organisée par l'Association des parents d'élèves (APEL)

- 10h45** : Spectacle des élèves proposé par l'équipe enseignante
- A partir de 12h 30** : repas (voir menu ci-dessous)
- Après-midi** : jeux pour les enfants (jeux gonflables, pêche aux canards...)
- A partir de 19h** : soirée musicale/ vente de talo

<b>Menu adulte</b> <b>20€</b>	<b>Menu enfant</b> <b>6€</b>
Salade composée	Saucisses frites
Cochon de lait mariné/frites	Glace
Fromage	
Tarte aux pommes	
café	

ECOLE PUBLIQUE

## L'ÉCOLE PUBLIQUE AU CINÉMA

Cette année, tous les élèves de l'école étaient inscrits aux dispositifs « Ecole et cinéma », « Maternelle et cinéma » ou « Zineskola ».



Ils ont pu découvrir en salle de cinéma des films de qualité et de genres différents : courts métrages, films d'animation, film documentaire et pour les plus grands, film de science-fiction (E.T. l'extraterrestre). De belles découvertes actives de l'art cinématographique !

De quoi s'inspirer pour présenter le 24 juin, lors de la fête de l'école, un spectacle sur le thème du cinéma et de la musique...

## MYTHOLOGIE BASQUE CLASSE DES CP/CE2 BILINGUES



Tout au long de l'année, la classe de CP-CE2 bilingue s'est plongée dans la mythologie basque.

D'abord, nous avons découvert en classe les différents personnages présents dans les contes et légendes basques : Basajaun, Laminak, Herensuge, Tartalo...

Ensuite, nous avons eu la chance d'accueillir loritz du collectif de danse Bilaka, pendant 9 séances de danses en langue basque. Avec loritz, nous avons pu développer notre imagination et travailler l'improvisation en inventant nos propres personnages mythologiques et en les mettant en mouvement à travers de courtes chorégraphies.

Enfin, nous finirons par être spectateurs en allant voir un spectacle de danse « mitologia txikiak » (les petites mythologies) du collectif Bilaka le 25 mai prochain à Louhossoa.



## JOURNÉE À L'ÉCOLIEU D'ORION

**Bienvenue dans le monde des petites bêtes.**

Le mardi 2 mai, les élèves de la classe des CP/CE1 sont partis à la découverte des petites bêtes dans l'écolieu d'Orion, « Lacaze aux sottises », près de Salies de Béarn.

Munis d'un filet à papillon et d'une boîte loupe, ils ont capturé gendarmes, coccinelles, bourdons, sauterelles, fourmis, araignées...pour mieux les observer, les dessiner et les classer, avant de les remettre en liberté bien sûr !

Céline Latasa, conteuse, leur a fait découvrir la biodiversité dans la littérature de jeunesse et la poésie.



Cette journée sera suivie de la recherche de petites bêtes aux alentours de l'école et de l'élaboration d'un imagier avec représentations, photos, jeux de rimes et poésies.

Ce projet se terminera par un spectacle « Petites bêtes et grandes pattes » présenté par Céline. « Apprendre du vivant et s'émerveiller de la beauté de la biodiversité, n'est ce pas essentiel »

## ECOLE PUBLIQUE

# CÉRÉMONIE D'HOMMAGE

*Vendredi 28 avril et jeudi 4 mai, Daniel, président de l'Association des Anciens Combattants, et son ami Gilles, deux anciens combattants de Villefranque, munis de leur mallette au monument aux morts et personnages cartonnés, nous ont rendu visite (classes de CE2/CM1 et CM1/CM2).*



Ils nous ont expliqué le déroulement et la place de chacun lors d'une cérémonie d'hommage aux anciens combattants. Ils nous ont fait prendre conscience de l'importance de ces cérémonies pour ne pas oublier ceux qui ont donné, parfois leur vie, pour la liberté de la France.

Lundi 8 mai, 9 h 30, quelques rayons de soleil slalomaient entre les nuages, température idéale, debout les Milafrangars !

Clarinette, trompette et tambours ont annoncé le début de la cérémonie.

Jacques Robert, notre porte drapeau, a été décoré d'une médaille pour son dévouement à tenir honorablement ce rôle durant vingt ans. Élise, élève de l'école publique, et Julie, collégienne et joueuse de clarinette pour l'occasion, nous ont ravies de leur présence.

**Merci les filles ! CL**

**L'école publique envisage un enseignement de la langue basque** par immersion en PS et MS pour la rentrée 2024.

Une réunion d'information sera organisée en début d'année scolaire (sept/oct 2023) pour informer les parents concernés (enfants nés en 2020 et 2021). Elle sera suivie d'une enquête auprès des parents. Le dispositif bilingue actuel serait maintenu pour les élèves des classes de GS au CM2.

**Si ce projet vous intéresse, veuillez prendre contact avec l'école au 05 59 44 92 27.**

## RENTÉE SEPTEMBRE 2023

Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant pour la rentrée scolaire 2023/2024 sont invités à **prendre contact avec la directrice au 05 59 44 92 27.**





## ESKULARI

Les jeunes du club et leurs éducateurs ayant participé au Punpa Ttiki.

Nos jeunes de l'école de pelote ont participé récemment aux rencontres "Punpa Ttiki" organisées par le Comité Territorial du Pays Basque. Pendant 5 dimanches matins, ils ont découvert l'émotion de "mettre les blancs" et de rencontrer des pelotaris extérieurs au club et ce, dans une ambiance ludique et dénuée du stress de la compétition : de quoi leur donner l'envie de continuer la pratique de la main-nue !

Après l'été, les entraînements reprendront début octobre, soit au mur à gauche de Briscous pour les débutants, soit au trinquet de Lahonce pour les plus aguerris.

L'automne sera consacré à l'organisation du Master Eskulari Pro Pilota, compétition à main-nue en deux à deux qui aura lieu au trinquet de Villefranche, le mercredi 4 octobre pour les demi-finales, et le samedi 7 octobre pour la finale et le repas. Nous espérons vous voir nombreux, car au-delà de la qualité de l'affiche proposée, cette manifestation est indispensable financièrement au fonctionnement du club et c'est une belle promotion de notre sport ancestral.

Zer litzateke Euskal Herria pilotarik gabe ? "

## ECHOS DE BIZI BERRIA

Le club de retraités qui compte à ce jour 139 adhérents a tenu son assemblée générale annuelle avec 96 couverts pour le cochon de lait.



MJ Piequet, P. Sabalo, E. Billa, A. Costiou

Le bureau a été réélu avec une nouveauté : la nomination d'une co-présidente en la personne de Evelyne BILLA, cela assurera la pérennité du club. On retrouve donc Evelyne et Pierre aux manettes, épaulés par MJ Piequet, A Costiou et Anita Irigoyen pour le secrétariat et la trésorerie.

Tous les indicateurs sont au vert avec des finances très positives et 7 activités gra-

tuites qui font "bouger" 90 personnes environ toutes les semaines.

A signaler, une soirée péruvienne exceptionnelle avec repas des Andes et chants et musique avec Luis.

On mangera l'omelette au jambon de Pâques, suivi d'un loto gratuit avec 5 jambons. On reprendra le chemin de la cidrerie avant de partir pour 5 jours en Galice.

## APE

Le 5 mars, l'association des Parents d'Elèves de l'école publique a organisé un tournoi de mus à la maison pour tous afin de récolter des fonds pour les sorties scolaires des enfants.

Cet événement a réuni 32 équipes de 2 joueurs qui se sont confrontées de 8h à 19h avec une pause permettant de reprendre des forces grâce à des talo et des gâteaux servis sur place.

Cette journée a permis une rencontre intergénérationnelle riche entre les habitants de Villefranche et des alentours.

Un grand bravo à toutes les équipes participantes !



## + D'INFOS

Et juin arrive avec un petit concert du groupe de chant le 16 juin, et le 22 grillades à Bellevue.

Tous renseignements au 05 59 44 93 73.

## ASSOCIATION ERROBIKO LAGUNAK



Les activités de l'association suivent leurs cours.

L'association propose les marches le Jeudi tous les 15 jours, (semaines impaires).

Depuis maintenant 2 ans, l'association propose un 2<sup>ème</sup> groupe de marche en demi-journée, sur un terrain plus accessible en dénivelé et distance. Ce qui permet à chacun de choisir sa sortie.

- **Atelier création** (tricot) le mardi après-midi (semaines paires).
- **Pétanque tous les vendredis** après-midi à 14h30.

### REPAS CIDRERIE OUVERT A TOUS,

**Samedi 18 novembre à la Maison pour Tous de Villefranque**

Cette année encore, l'association organisera un repas cidrerie ouvert à tous. Ce repas est organisé pour une bonne cause. Les bénéfices de cette journée seront reversés au CCAS de Villefranque, pour les bénéficiaires de la distribution alimentaire.



**La présidente Marie Christine ETCHEGARAY Tél : 06 63 52 35 87**



## ASSOCIATION UNIQUE DES ANCIENS COMBATTANTS DE VILLEFRANQUE

Créée par le colonel LEVERT le 16 avril 1950, l'Association Unique des Anciens Combattants de Villefranque a l'honneur de vous présenter son nouveau bureau pour l'année 2023. Il a été renouvelé à l'occasion de l'assemblée générale le 11 novembre 2022.

Il regroupe une équipe composée d'une représentation de 14 combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc (CTAM), de 6 combattants des opérations extérieures (OPEX), de 3 veuves et de 3 sympathisants et sympathisantes.

Dévouée et engagée à soutenir les anciens combattants et leur famille, l'association travaille à promouvoir leurs intérêts, tout en veillant à ce que leur sacrifice et leur service ne soient pas oubliés, mais honorés et reconnus.

## L'ACM NIMIÑOAK NE CESSE DE GRANDIR...

Pour les vacances d'avril, ce ne sont pas moins de 118 enfants âgés de 3 à 11 ans et 44 adolescents qui ont participé aux activités proposées par les animateurs.



Pour le point Jeunes, en plus des activités locales, les plus grands sont partis à Santander visiter le parc de Cabarcano.

Comme à chaque fois pour les vacances, les plus jeunes ont passé un agréable moment intergénérationnel avec les seniors de la résidence automne Oihan Bazter.

L'été arrive à grand pas. Les animateurs planchent sur des programmes d'activités qui raviront petits et grands.



**Yvan : 06 20 27 49 63  
niminoak@wanadoo.fr**

### Nos dates à retenir pour l'année 2023

- 13 Juillet** : Repas Champêtre
- 5 Août** : Buvette du cinéma en plein air.
- Septembre** : Vide grenier
- 4 Novembre** : Fête des 20 ans de l'association Nimiñoak. (Réservez dans votre agenda cette date, nous serions heureux d'accueillir toutes les personnes ayant fréquenté l'association).



**Vice président**  
Martin Hiriart  
CATM



**Président**  
Daniel Larre  
OPEX



**Trésorière sup. Représentante des veuves**  
Juliette Lamothe



**Trésorière**  
Kathy Elissabelar  
Sympathisante



**Secrétaire sup.**  
Serge Duhalde  
OPEX



**Secrétaire**  
Gilles Hammerer  
OPEX



**Porte drapeau**  
Jacques Robert  
OPEX



**Porte drapeau sup.**  
Jean-Michel Julie  
Sympathisant

**DEVISE :**  
**Honorer pour ne pas oublier !**

# CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 78<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945



*A Villefranque, la cérémonie commémorative a débuté avec l'arrivée des anciens combattants et leurs familles, du porte drapeau, des autorités et de la population rassemblés devant le monument aux morts près de l'église du village.*



La cérémonie a commencé par la remise à monsieur Jacques Robert de l'insigne de fidélité pour ses 20 années de porte-drapeau, suivie de la lecture de Monsieur le Maire, Marc Saint Esteven, du discours de madame le Secrétaire d'État

auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire.

Accompagnés du Président des anciens combattants et de madame Hélène Defontaine, petite fille du colonel Levert, les enfants ont déposé deux gerbes de fleurs sur le monument, l'une de l'association unique des anciens combattants de Villefranque, l'autre du Souvenir Français. L'appel des morts pour la France a été lu par le Président et des enfants du village, suivi de la minute de silence en hommage aux victimes de la guerre, et enfin de l'hymne national chanté par l'assemblée avec un accompagnement instrumental.

A l'issue, les cloches ont annoncé l'office religieux en l'église de Villefranque, où nous ont rejoint les camarades de Mouguerre et Saint-Pierre d'Irube.

La matinée s'est poursuivie à la cantine de l'école avec un apéritif offert par la Mairie. Ce fût l'occasion de mettre à l'honneur des personnalités de Villefranque : le premier fût, le colonel Levert, fondateur de l'Association Unique des Anciens Combattants de Villefranque le 16 avril 1950, en présence de sa petite fille Hélène. Daniel Larre a retracé le parcours de l'homme, du militaire et de l'engagement

associatif du colonel avant de remettre à Hélène le béret de l'association marqué par le blason des anciens combattants de Villefranque.

Dans l'héritage du colonel Levert, ce fût au tour de mettre à l'honneur monsieur Bernard Larramendy. Daniel Larre a rappelé son parcours fait de 47 années au service de l'Association Unique des Anciens Combattants de Villefranque comme vice-président, puis président en soulignant un engagement remarquable qu'il nous appartient de prolonger, et de 25 années comme maire de Villefranque, avant de lui remettre le béret de l'association.



Ce moment de souvenir et de partage, s'est suivi au restaurant Xamango à Mouguerre où les anciens, leurs proches et la famille Levert ont pu partager un repas convivial dans une ambiance chaleureuse, avec des plats locaux préparés avec soin. Tout le monde s'est régalé, et l'on a pu sentir la franche camaraderie mais aussi la fierté qui régnaient dans la salle. L'occasion de retrouver à nouveau les camarades de Mouguerre dans le même restaurant, offrant ainsi de chaleureuses retrouvailles.

Cette journée de commémoration et de fraternité aura été l'occasion de rendre hommage aux anciens, mais aussi de resserrer les liens entre les générations, et ainsi, de perpétuer le devoir de mémoire. Elle aura été le reflet de l'attachement profond que les habitants de Villefranque ont pour leur patrie, et de leur engagement à perpétuer les valeurs de liberté et de paix pour les générations à venir.



## TRAVAUX

### RÉNOVATION APPARTEMENT DE FONCTION



L'ancien appartement de fonction rénové pour devenir un accueil d'urgence...

L'ancien appartement de fonction, situé au 1er étage de l'école, autrefois destiné à loger l'enseignant et sa famille, n'était plus occupé depuis plusieurs mois. La décision a donc été prise de le rénover et de le rendre plus fonctionnel afin d'en faire un logement d'urgence pour accueillir toute famille en difficulté (inondation, incendie...).

Cette rénovation a permis à des élèves du lycée Cantau de mener des travaux pratiques grandeur nature, en travaillant au remplacement des sols et des peintures !



### LA CAMPAGNE DE RÉFECTION DES ENROBÉS EST LANCÉE !

Un refuge a été aménagé sur le chemin Larremendia pour permettre aux véhicules de se croiser en toute sécurité.

### POUR FAIRE UNE PAUSE...

Les promeneurs du dimanche ou les randonneurs aguerris vont pouvoir s'autoriser une pause plaisir ! A proximité de la ferme « Mendiburua », une construction ouverte et tournée vers les montagnes vous permettra désormais de faire une halte, de vous mettre à l'abri ou de simplement profiter du sublime paysage. Achevée très récemment, cette construction a une particularité : les poutres apparentes qui soutiennent son toit sont toutes issues de la ferme et ont été réutilisées. C'est un peu d'histoire à portée de main !



## AGENTS MUNICIPAUX

### NOS AGENTS ACTUALISENT LEURS CONNAISSANCES

Le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) a mis en place une formation en intra sur 2 jours pour le personnel des écoles. Le thème était « l'analyse et l'harmonisation des pratiques éducatives ».

*Encadrée par Stéphanie GUINY-LAMARRE, intervenante, cette formation avait 2 objectifs :*

- Amener les professionnels à repérer et à comprendre les besoins des enfants pour harmoniser leur posture de travail.
- Développer un accompagnement éducatif, respectueux autour d'un projet commun.

Grâce à des échanges riches, vivants et chargés en émotions, des idées et des réflexions ont émergé !



## AGENTS MUNICIPAUX



### Une retraite bien méritée !

C'est une figure emblématique de Villefranque qui tire sa révérence pour profiter d'une retraite bien méritée ! Martin Durritxague, l'homme à tout faire, le « couteau suisse » de la commune, pose ses outils pour désormais consacrer du temps à sa famille et au bricolage... à la maison !

Même si Martin est officiellement retraité depuis le 28 février dernier, c'est comme toujours sa générosité légendaire et son attachement profond aux valeurs du service public qui lui ont fait accepter de poursuivre son activité professionnelle deux mois de plus, le temps de pallier l'arrivée de son successeur à la tête des services techniques.

*(Certains vous auraient même entendu dire à Marc : « surtout, s'il y a besoin d'un coup de main, je peux être là... »)*

Pour cet enfant de Villefranque, passionné de handball dans ses tendres années, puis de rugby sous le maillot de l'Aviron Bayonnais, l'engagement et la générosité sont une évidence !

Amoureux de son village, chasseur émérite, Martin devient agent municipal à 26 ans, mettant ainsi ses compétences acquises en ébénisterie et en moulage de métaux au service de la commune. Il faut dire qu'il est plein de ressources, et ses mains en or asso-

ciées à ses connaissances et à son sens pratique en font un atout inestimable pour la commune.

Régisseur de la Maison pour Tous et du trinquet pendant 11 années consécutives, place de concierge qu'il laisse en 2000 pour déménager sa petite famille dans sa nouvelle maison, c'est 2005 qui marque un tournant dans sa carrière, à la retraite de Bittor : ses connaissances, ses compétences, son expérience de terrain et ses nombreuses qualités humaines en font

l'agent tout désigné pour prendre la tête des services techniques. Un poste qu'il occupera avec engagement, dévouement et générosité durant 18 années !

Une page professionnelle se tourne, mais une nouvelle s'ouvre...

Au nom de Villefranque et des Milafrangar, il est temps de remercier Martin Durritxague, pour ses 34 années de bons et loyaux services, pour sa polyvalence, son amour du travail bien fait et sa disponibilité souvent au-delà des heures de travail... Un homme à l'image de sa carrière : engagé, consciencieux, généreux et droit.

**Tous nos vœux de belle, joyeuse et active retraite, Martin !**

## NOUVEAU DST



A compter du 1<sup>er</sup> juillet, Patrick ELIZALDE, Technicien, prendra le poste de Directeur des Services Techniques en remplacement de Martin DURRITXAGUE.

Fort de sa carrière de 26 ans dans des postes similaires (Cambo-Les-Bains et Saint-Pée-Sur-Nivelle), nous sommes heureux de vous le présenter.

Il arrive tout souriant et très motivé pour nous accompagner dans le développement de notre commune !

## VIE LOCALE

### Tous au carnaval !

La fête a battu son plein, ce vendredi 3 février après-midi, où les enfants des deux écoles de la commune se sont retrouvés entourés de leurs enseignants et des familles pour fêter Carnaval au fronton. Un moment de rire, de danse et de plaisir à porter son déguisement, avant de faire brûler San Pantzar !



VIE LOCALE

## CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 8 MAI.

*En ce 8 mai 2023, c'est sous un soleil printanier que se sont retrouvés anciens combattants, élus, administrés, jeunes et moins jeunes, pour fêter ensemble le 78<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de la deuxième guerre mondiale.*

Tous venus en simples citoyens, ils étaient présents pour honorer la mémoire de ceux qui ont sacrifié leur vie pour la liberté.

A l'issue de la traditionnelle cérémonie, le non moins traditionnel apéritif offert par la municipalité a permis de réunir trois figures emblématiques de la commune, les deux maires précédents Messieurs Larramendy et Dufourcq ainsi que l'actuel, Marc Saint- Esteven.



A eux trois, ils représentent 40 années de gestion et d'engagement citoyen sur la commune ! L'occasion de pouvoir les photographier ensemble, donne un caractère exceptionnel à ces festivités !

## La traditionnelle chasse aux œufs de Pâques remporte un franc succès !

*Le lundi 10 avril 2023, jour férié, n'a pourtant pas été l'occasion de faire la grasse matinée pour de nombreuses familles ! En effet, comme chaque année, une chasse aux œufs "municipale" était organisée !*

Les plus jeunes ont fait leur chasse aux œufs dans l'aire de jeux devant les écoles, pendant que les plus grands concentraient leurs recherches dans le sous-bois, devant la Maison Pour Tous, avec autant d'enthousiasme que les années précédentes.

Ce petit moment festif s'est terminé par un petit apéritif où petits et grands ont pu se retrouver et comparer leur récolte !!

La commune, organisatrice de l'événement, remercie tous les participants et leur donne rendez- vous l'année prochaine.



## THÉÂTRE



Ce ne sont pas moins de 18 comédiens de la compagnie "les trois unités" qui étaient sur scène ce 13 mai dernier dans la Maison pour Tous.

Venus de Biarritz, ils nous ont régales avec cette représentation inspirée de la série "Palace" (J. M. Ribes), rassemblant une succession d'innombrables scènes, quiproquos, confessions et autres tromperies dont étaient témoins les clients et le personnel d'un hôtel de luxe.

**Un grand BRAVO à Jeanne Montagné et sa Compagnie pour ce moment partagé !**

## COMPTE-RENDU MUNICIPAL

Extrait de la réunion du conseil municipal  
du 13 DÉCEMBRE 2022

### Délibération n°1: Travaux d'aménagement de la Mairie / Maison Labia : approbation du projet et demandes de subventions.

#### Rapporteur : Monsieur le Maire

La Mairie de Villefranche est installée dans un bâtiment du XIX<sup>ème</sup> siècle, dont l'organisation des locaux ne correspond plus aux attendus de l'équipe municipale et à l'évolution des besoins, suite à la hausse de population connue et à venir.

Les surfaces des différents espaces et leurs traitements méritent d'être revus pour correspondre à leurs fonctions et améliorer les conditions d'accueil des usagers et de travail des personnels. Enfin, l'accessibilité des personnes handicapées aux espaces recevant du public n'est pas assurée, notamment pour l'étage.

Par ailleurs, la municipalité est propriétaire de la maison Labia, une bâtisse située en proximité immédiate de la Mairie. Le bâtiment présente des volumes importants, et suite à la réalisation du Pôle de Santé « Osasuna », se trouve désormais libre de toute occupation.

L'équipe municipale souhaite donc réhabiliter ces deux bâtiments et les connecter afin d'aménager les 3 fonctions suivantes :

- Les locaux de la Mairie : remis en valeur et en capacité de répondre aux besoins actuels et à venir d'une population en croissance.
- Une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) : dimensionnée de façon à accueillir 3 assistantes maternelles et 12 enfants, dans des conditions réelles de sécurité, d'hygiène et de confort.
- Des commerces : de façon à élargir l'offre disponible au cœur de la commune, dans un emplacement privilégié.

Le projet est situé au cœur du bourg de Villefranche, et constitue un emplacement privilégié au centre des convergences de flux, favorisant l'extension d'une offre commerciale et de services en cœur de village. En effet, les deux bâtiments, objets du projet, sont délimités au Nord et à l'Est par la Départementale 137, à l'Ouest par une zone de commerce incluant une pharmacie, une épicerie, une boulangerie et un bar-tabac, et au Sud par la place du Fronton.

Compte tenu de la nécessité de maintenir les services à la population pendant toute la durée des travaux, une réalisation en deux phases est prévue :

- **Phase 1** : travaux d'aménagement de la maison Labia (environ 560 m<sup>2</sup>), avec la réalisation de locaux définitifs pour la Mairie en R+1, de la Maison des Assistantes Maternelles en rez-de chaussée et aménagement de l'emprise des commerces et de bureaux provisoires permettant la continuité d'activité de la Mairie ;
- **Phase 2** : travaux d'aménagement de la Mairie actuelle (environ 215 m<sup>2</sup>), avec la réalisation de locaux définitifs pour la Mairie et l'Agence Postale Communale.

Monsieur le Maire précise que les travaux sont payés par la commune en TTC, mais que l'on récupère le FCTVA à hauteur de 16.404% du TTC l'année suivante. Il ajoute que, dans le cadre de ce projet, des aides seront sollicitées auprès de l'Etat et du Département, et il rappelle que la procédure de sélection du maître d'œuvre est en cours : la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 2 janvier 2023 à midi.

Dépenses		Recettes		
Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Montant des recettes HT	%
Foncier (études sol, géomètre, diagnostics...)	25 100 €	DETR Mairie	343 678 €	19,98
Frais internes de gestion (SPL)	70 000 €	DETR Maison Assistantes mater.	95 172 €	5,53
Maîtrise d'œuvre, honoraires techniques, assurances	203 230 €	DETR Commerces	112 356 €	6,53
Travaux	1 321 836 €	AAP Département	198 275 €	11,52
Equipements divers (mobilier, matériel...)	100 000 €	Fonds propres / Emprunt	970 685 €	56,44
<b>TOTAL</b>	<b>1 720 166 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 720 166 €</b>	<b>100</b>

### Délibération n°2 : Attribution du marché à bons de commande « Travaux de voirie 2022-2026 »

#### Rapporteur : Bastien DUHALDE

M. le Maire expose qu'il a organisé une consultation en procédure adaptée afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux de voirie de l'accord-cadre à bons de commande 2022-2026.

Après avoir procédé à l'analyse des offres, et sur proposition de la commission travaux réunie le 8 décembre 2022, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise SAS DUBOS TP pour un montant maximum total de 600 000,00 € HT sur 4 ans.

M le Maire apporte des précisions concernant les offres remises par les candidats. Il explique que les membres de la commission travaux ont été surpris des différences de prix proposées par les 4 candidats ayant déposé une offre. Ainsi, entre la SAS Dubos qui a emporté cette consultation et le candidat classé 4<sup>ème</sup> à l'issue de l'analyse des offres, la différence de prix va pratiquement du simple au double. Il ajoute également que l'intérêt de conclure ce marché est de faciliter la commande de travaux et de stabiliser les prix, qui sont indexés sur les indices actuels, et révisibles à chaque bon de commande selon une formule de révision précisée dans l'acte d'engagement.

### Délibération n°3 : Décision modificative de crédits n°4 – budget général.

#### Rapporteur : Christian SABAROTS

Il est proposé au Conseil Municipal de voter la décision modificative de crédits n°4 du budget général suivante, pour financer les dépenses dont la liste suit. Il s'agit de redéployer des crédits disponibles au sein de la section d'investissement, afin de pourvoir les chapitres et opérations nécessitant un ajustement.

Opération 116 -Travaux dans les bâtiments communaux : abat-tage d'une cloison dans la cantine côté petits : 5 708.84 € TTC

Opération 98 – Création d'une voie de circulation Bourg : paiement du solde du maître d'œuvre : 927.36 € TTC

Opération 99 – Sécurisation de la RD 137 Arlasia : Solde travaux entreprise VRD et maître d'œuvre : 6 983.80 € TTC

La totalité des crédits d'investissement sont redéployés depuis l'opération 108 – Voirie 2022 pour 13 620 €.

Pour ce qui concerne le fonctionnement, deux situations d'agents placés en congés maladie ont connu une évolution qui ne pouvait pas être anticipée, qui nécessite donc de redéployer 2000 € sur le chapitre 012 afin de couvrir les éléments de salaires et cotisations devant être versés pour ces 2 situations.

### Délibération n°4 : Budget Principal 2023 : ouverture anticipée de crédits – section d'Investissement

#### Rapporteur : Christian SABAROTS

Monsieur Sabarots rappelle à l'assemblée que le Maire peut,

jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget. Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les dépenses nécessaires concernées sont :

- L'achat de matériels et équipements divers pour les services techniques – programme 2023 : 50 000 €.
- L'acquisition de mobilier pour les bâtiments communaux – Programme 2023 : 20 000 €. -L'acquisition de matériels informatiques et téléphoniques pour les services communaux – programme 2023 : 10 000 €.
- Le lancement du programme de travaux dans les bâtiments communaux (hors écoles) - programme 2023 : 30 000 €.
- Le lancement du programme de travaux dans les écoles – programme 2023 : 10 000 € - Le démarrage du programme de voirie communale 2023 dans le cadre du marché à bons de commande 2022-2026 : 60 000 €

Il précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget., soit une ouverture de crédits à hauteur de 180 000 €.

M Sabarots et M le Maire précisent que cette ouverture de crédits n'implique pas une consommation obligatoire des montants inscrits, mais ouvre la possibilité, par exemple, d'acquiescer dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2023, du matériel de tonte pour les services techniques (mulching) afin d'anticiper les frais de déchetterie dont la commune devra s'acquiescer au 1er janvier prochain.

De même, cette disposition permettra d'engager des commandes de travaux de voirie au nouveau titulaire du marché à bons de commande, sans attendre le vote du BP.

#### **Délibération n°5 : Remboursement anticipé du contrat n° 5263.1.64.160 en forêt communale de Villefranque. Résiliation du contrat FFN**

##### **Rapporteur : Nicole CABANE**

Madame Cabane indique aux membres du Conseil municipal que la commune et l'Etat ont conclu le 14/02/1973 un contrat n° 5263.1.64.160 de prêt du fonds forestier national (FFN) sous forme de travaux exécutés par l'Etat. La créance résiduelle de ce contrat est actuellement de 7.703 €.

Le remboursement de créance permettra à la commune d'être libérée de toutes les obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat. Mme Cabane précise que le remboursement anticipé de ce prêt constitue une opportunité pour la commune, puisque cela nous permettra désormais de percevoir 100% du produit de la vente des coupes de bois, alors qu'à ce jour nous versons encore au Fonds Forestier National de l'ONF 50% de ce produit.

#### **Délibération n°6: Territoire d'énergie des Pyrénées Atlantiques: mise à disposition des installations d'éclairage public liées au transfert au Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de la compétence « Travaux neufs d'éclairage public »**

#### **Délibération n°7 : Entretien éclairage public – Gros entretien-Programme "Gros Entretien Eclairage Public (Communes) 2022. Approbation du projet et du financement de la part communale -**

##### **Rapporteur : Monsieur Joël BISAUTA**

M Bisauta précise qu'il souhaiterait approfondir avec le TE64 les modalités de gestion du parc de l'éclairage public, notamment sur la répartition de la prise en charge des travaux. Il espère également que la présente disposition comprend, en plus de la

recherche de défaut, la réparation des dispositifs défectueux compris dans le tarif voté.

En complément des échanges sur l'éclairage public, M le Maire adresse ses félicitations à Mme Arnou pour les décorations de Noël dans le village. Un sapin lumineux et un candélabre sont signalés défectueux. Les services communaux sont informés et une intervention est prévue. Les changements de coupure d'éclairage public nocturne demandés (22h30 – 6h30) interviendront à compter de ce mercredi 14/12/2022.

#### **Délibération n°8 : Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications (RODP Telecom)**

##### **Rapporteur : Christian SABAROTS**

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Depuis les années 2000, un réseau de 12 fourreaux pour la fibre optique noire (THD Très Haut Débit) reliant l'Espagne par Hendaye à la Région parisienne traverse la commune de Villefranque. Ces fourreaux arrivent par Bassussary et traversent la Nive pour emprunter le chemin Errepiako Karrika puis le chemin de Bellegarde sur un linéaire de 1325 mètres, pour arriver sur la RD137 jusqu'à St Pierre d'Irube. (cf tracé)

Ces fourreaux ont été installés par la société TELIA SONERA France et revendus à la société COVAGE NETWORKS en 2018, qui a câblé l'un d'entre eux.

Au 1er août 2020, la société COVAGE a vendu à la société SI-PARTECH un des 11 fourreaux vides et cette dernière souhaite le câbler. Un arrêté du maire pour permission de voirie devra être établi. La société COVAGE reste donc propriétaire de 11 fourreaux dont 1 est câblé. La permission de voirie du 17 août 2009 accordée pour les 12 fourreaux et un linéaire développé de 12\*1325 = 15.9 Km, devra être établie.

Le conseil municipal, doit fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux de télécommunications.

Tant pour le domaine public routier que pour le domaine public non routier, les montants de redevances fixés par le gestionnaire du domaine public doivent tenir compte « de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire » tout en ne devant pas excéder ceux indiqués dans le texte et reproduits ci-après :

#### **Montants plafonds 2022 infrastructures et réseau de communications électroniques :**

	Artères (en km)		Installations radioélectriques (pylônes, antennes téléphonie mobile, armoire technique)	Autres (cabine téléphonique, sous répartiteur) en €/m²
	souterrain	aérien		
Domaine public routier communal	42.64	56.85	Non plafonné	28.43
Domaine public non routier	1421.36	1421.36	Non plafonné	923.89

Le maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications. Pour les années antérieures, nous pouvons nous référer au tableau récapitulatif des montants. Ainsi, lors de l'instauration de la RODP, il convient de comptabiliser l'année en cours et une rétroactivité

de quatre années et de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics

**Délibération n°9 : Décisions du Maire prises en vertu des délégations du conseil municipal.**

**Du 15 novembre 2022 au 13 décembre 2022.**

Date	Tiers	Objet	Total TTC
30/08/2022	Villefranque	Pôle de Santé, Signature d'un bail de locaux à usage professionnel : lot n°1 SCM Elagarrekin Milafrangan	
16/09/2022	Villefranque	Pôle de Santé, Signature d'un bail de locaux à usage professionnel : lot n°13 Mme Rolando	
14/10/2022	Villefranque	Pôle de Santé, Signature d'un bail de locaux à usage professionnel : lot n°12 Mme Hamdiken	
16/11/2022	Ornoz peinture père et fils	Gros travaux de peinture école publique	16 593,60 €
24/11/2022	Mozerr signal	Signalisation horizontale (marquage au sol) + Travaux abris bus	9 306,66 €
30/11/2022	Goyty Jean sas + smj elec	Travaux abattage cloison cantine	5 708,05 €
30/11/2022	ANDREI	Travaux appartement école	8 670,00 €
30/11/2022	SMJ ELEC	Travaux appartement école	2 765,70 €
06/12/2022	DIONE ET FILS	Aménagement container et périphérie +Travaux canalisation - voirie	27 946,62 €
06/12/2022	CJ CREATION	Appui vélo avec signalétique	3 186,00 €

**Questions diverses.**

**1/ Modification du prix de vente du bois de chauffage.**

Lors de la commission Agriculture et Environnement du 08 novembre dernier, il a été proposé de modifier les prix de vente de bois de chauffage, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

A ce jour, sur la base de la décision du 30 novembre 2021, le prix pratiqué est le suivant :

- Longueur fendue en 1 m : 40 € le stère
- Longueur fendue en 0.5 m : 50 € le stère
- Livraison : 20 € par voyage.

Il est proposé modifier le prix de vente du bois appartenant à la commune comme suit : - Longueur fendue en 1 m : 50 € le stère

- Longueur fendue en 0.5 m : 60 € le stère

Le prix de la livraison restant inchangé. Un maximum de 3 stères par foyer devra être respecté.

**2/ Points d'actualité**

• Spectacle de Noël : samedi 17/12/2022 de 15h à 16h à la Maison pour tous. Il y aura un spectacle de clown, la visite du Père Noël ainsi qu'un goûter offert à tous les enfants. L'après-midi s'achèvera vers 18h. Les élus expriment leur satisfaction de voir cette manifestation de retour après 2 années de suspension en raison du COVID.

• 2 décès survenus sur la commune : Mme Vergès, qui était la doyenne du village à 102 ans, et M Duguet, 54 ans, dont le décès soudain a attristé beaucoup de monde.

• Date des vœux : 6 janvier 2023. Les vœux aux associations auront lieu le 12/01/23.

Extrait de la réunion du conseil municipal du 28 FEVRIER 2023

**Délibération n°1 : Mise à jour du tableau des emplois.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur Le Maire présente les modifications envisagées sur le tableau des emplois de la commune : SERVICE ADMINISTRATIF - SUPPRESSION DE 2 POSTES

- Suppression poste de secrétaire de Maire 1ETP

- Suppression poste responsable administratif 1ETP

Il précise que ces postes ne sont plus occupés. Ils ont été nécessaires à un moment donné, notamment pour permettre le tuilage entre l'ancienne secrétaire de Mairie désormais à la retraite, et la nouvelle DGS. Il n'est plus utile de les conserver dans notre tableau des effectifs.

SERVICE ANIMATION

- Augmentation temps de travail 0.70 à 0.78 ETP

M. le Maire précise que cette augmentation de temps de travail concerne du ménage supplémentaire pour un agent donnant toute satisfaction dans l'ensemble des mission qui lui sont dévolues.

**Délibération n°2 : Mise en place d'un régime d'astreintes pour les services techniques**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Villefranque se doit de préserver la sécurité publique en matière de voirie, réseaux et bâtiments communaux. Pour y répondre, elle doit assurer des missions de protection et de surveillance qui nécessitent la mise en place d'astreintes. En application du principe de parité, les personnels territoriaux peuvent bénéficier du régime de rémunération ou de compensation des astreintes sur le fondement des textes de la fonction publique d'État.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'instituer un système d'astreintes pour les agents des services techniques selon les modalités suivantes :

Emplois concernés	Modalités d'organisation (moyens mis à disposition, horaires, périodicité des plannings, obligations de l'agent d'astreinte...)	Modalités de rémunération ou de compensation
Filière technique		
Responsable des services techniques Agent spécialisé travaux bâtiment Agents spécialisés en espaces verts et réseaux	<u>Périodicité</u> : tous les Week ends de l'année <u>Horaires</u> : Le samedi de 8h à 20h Et le dimanche de 8h à 20h Rotation de tous les agents du service technique Téléphone d'astreinte Camion et matériels d'intervention Listing des numéros d'urgence <u>Lieux d'intervention</u> : voirie, réseaux et bâtiments communaux Obligation de demeurer à leur domicile ou à proximité	Indemnité d'astreinte d'exploitation <u>Si intervention</u> : Indemnité horaire pour travaux supplémentaires <u>OU</u> Repos compensateur  <i>Samedi ou journée de récup :</i> 37,40€  <i>Dimanche ou jour férié :</i> 46,55€

Monsieur le Maire précise que jusqu'à présent, le système en place dans notre commune n'était pas un régime d'astreinte à proprement parler, et que pour régulariser la situation, il convenait de présenter le projet en CST, ce qui est désormais chose faite. Le Maire propose au Conseil Municipal de l'habiliter à effectuer le choix entre compensation en temps et indemnisation en fonction des nécessités de service.

**Délibération n°3 : Signature d'une convention pour la mise à disposition temporaire d'un agent de la commune de Saint-Pée sur Nivelle.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'accueil d'un agent employé par la Mairie de Saint Pée Sur Nivelle par l'intermédiaire d'une mise à disposition pour assurer les missions de Responsable des Services Techniques.

M le Maire ajoute qu'avant d'être recruté par la commune de Villefranque, le responsable des services techniques avait donné à son employeur actuel, le Maire de Saint-Pée sur Nivelle, sa parole de ne pas quitter les services avant d'avoir assumé une période de tuilage avec son successeur.

C'est pourquoi il n'intégrera définitivement les services de la commune qu'au 1<sup>er</sup> juillet prochain. Dans l'intervalle, à partir du

1<sup>er</sup> mai, il sera mis à disposition par les services de Saint-Pée sur Nivelle pour la moitié de son temps de travail, et sera présent à Villefranque les matins.

#### **Délibération n°4 : Etat récapitulatif 2022 de l'indemnité des élus.**

##### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Maire rappelle qu'il doit être établi chaque année un état représentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros et en brut<sup>1</sup>, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal.

##### **Etat récapitulatif annuel des indemnités des élus pour l'année 2022 ci-après annexé.**

Elus	Mandats fonctions	Indemnités de toutes natures au titre de ces mandats et/ou fonctions		Montant brut total
		Indemnités de fonction - brut	Autres (4)	
SAINT-ESTEVEN Marc	Maire	23 697,24 €	0	23 697,24 €
ARNOU Colette	Adjointe	8 595,60 €	0	8 595,60 €
BISAUTA Joël	Adjoint	8 595,60 €	0	8 595,60 €
CABANE Nicole	Adjointe	8 595,60 €	0	8 595,60 €
DUHALDE Bastien	Adjoint	8 595,60 €	0	8 595,60 €
ESCAPIL-IN-CHAUSPÉ Jean Michel	Adjoint	8 595,60 €	0	8 595,60 €
FOURMEAUX Nicole	Conseillère municipale déléguée	5 651,28 €	0	5 651,28 €
LARROUDÉ Patricia	Adjointe	8 595,60 €	0	8 595,60 €

#### **Délibération n°5 à 8 : Entretien éclairage public – Gros entretien - Programme "Gros Entretien Eclairage Public (Communes) 2022. Approbation du projet et du financement de la part communale -**

#### **Délibération n°9 : Sollicitation d'intervention de l'EPFL pour l'acquisition et le portage du secteur « Chemin Bahunenea - AI n°90 ».**

##### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que la Commune mène depuis plusieurs années un projet global d'aménagement du centre bourg, à travers notamment l'aménagement d'espaces publics, la réhabilitation de son patrimoine et la réalisation de nouveaux équipements.

Dans l'objectif de poursuivre cette dynamique de projet et être en mesure de continuer à répondre aux besoins de développement du territoire, la commune a ciblé le secteur dit « Chemin Bahunenea » pour se doter d'une réserve foncière structurante en centre bourg.

Situé au carrefour des principaux équipements publics existants – écoles, Mairie, Trinquet – Bar – Restaurant, fronton, Pôle de Santé, aire de jeux, résidence autonomie – la localisation de ce secteur et son accessibilité lui confèrent des caractéristiques favorables à la réalisation de futurs équipements.

Ainsi, pour se donner les moyens de constituer une réserve foncière à l'échelle du secteur « Chemin Bahunenea » et anticiper la réalisation de futurs équipements publics, il est proposé de solliciter l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Pays Basque, pour engager les négociations avec les propriétaires du secteur,

en vue de procéder à son acquisition et à son portage foncier, dont les modalités seront précisées ultérieurement, via une convention de portage dédiée.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un terrain appartenant à M Ibarrola, qui est situé au cœur du Bourg du village, et que suite à rencontre avec le propriétaire, un accord a été donné par ce dernier sur le principe du rachat par la commune, pour la réalisation d'équipements communaux, via le portage foncier de l'EPFL. Il ajoute que le remboursement ne commencera qu'en 2024, et qu'une entente autour d'un montant défini a été trouvée. Néanmoins, il convient désormais de lancer la procédure formellement, avec saisine des domaines pour une évaluation précise. Le juste prix se situerait aux alentours de 170 à 180 € le m<sup>2</sup>, par comparaison avec les terrains communaux vendus l'année passée. Enfin, il précise que dans le cadre de la stratégie d'acquisition foncière communale, d'autres terrains appartenant à M Ibarrola, ainsi qu'une large parcelle propriété des consorts Demoutis et contigüe à l'école privée, doivent également être pris en considération.

#### **Délibération n°10 : Commune de Villefranque – Avis préalable sur la modification n°1 du Plan Local d'urbanisme de Villefranque avant adoption en Conseil Communautaire par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.**

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Villefranque a été approuvé le 17 juin 2017 et n'a pas fait l'objet de modification.

I / L'engagement, l'objet et le contenu du projet soumis à consultations :

Après environ quatre ans et demi d'application du Plan Local d'Urbanisme, il a été considéré qu'il y avait lieu de modifier le document afin de procéder à diverses adaptations mineures entrant dans le champ d'application de la procédure de modification simplifiée définie à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme. Ces adaptations permettent notamment de remédier à différents problèmes mis en exergue lors de l'instruction des autorisations du droit des sols.

La procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villefranque a été engagée le 8 mars 2022, pour notamment :

- Préciser des règles liées à l'aspect architectural des constructions (couleur portes/ volets/ bardage, dimensions velux, autoriser toitures terrasses/ vérandas/ serres, types de clôtures, sens du faitage, règlementation plus souple pour les abris de jardin de moins de 20 m<sup>2</sup>, etc.) ;
- Harmoniser et revoir les règles de recul par rapport à l'alignement et aux limites séparatives ; Interdire les habitations en zones d'activité ;
- Revoir la règle d'emprise au sol de la zone URc pour les constructions existantes ayant consommé les droits à bâtir pour permettre des extensions et annexes ;
- Permettre le changement de destination d'anciens bâtiments agricoles ;
- Clarifier le règlement d'urbanisme, dont certaines mentions suscitent des difficultés d'interprétation ou d'application.

II / La décision de la MRAE et les avis des PPA :

Le 6 octobre 2022, la MRAE a décidé de ne pas soumettre ce projet à évaluation environnementale, l'examen au cas par cas de ce projet ayant conclu que ce projet « n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine ».

Ce projet a par ailleurs reçu l'avis de 3 PPA :

- 1 avis dans lequel il n'est pas formulé d'observation particulière : avis du Département des Pyrénées-Atlantiques du 27 octobre 2022 ;

- 2 avis favorables sans réserve : avis du Centre National de la Propriété Forestière du 22 septembre 2022 et avis du Syndicat Mixte du SCoT du 6 octobre 2022.

III / Le déroulement et le bilan de la mise à disposition du public :  
Le public a été informé des motifs de ce projet et des modalités de sa mise à disposition : en amont de sa mise à disposition, par voie de presse locale (journal Sud-Ouest : édition Pays Basque du 5 novembre 2022)

- en amont et pendant toute la durée de la mise à disposition, par voie d'affichage, au siège de la CAPB (15 av. Foch, Bayonne) à compter du 4 novembre 2022, ainsi qu'en divers lieux à Villefranque (Mairie ; La Poste ; école ; Maison pour tous ; magasin Vival) à compter du 3 novembre 2022.

Pendant toute la durée de cette mise à disposition :

- le public a pu consulter le dossier mis à disposition en version papier en Mairie de Villefranque ainsi qu'au siège de la CAPB, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ; en version numérique sur le site internet de la CAPB (<http://www.communauté-paysbasque.fr>) ; ce dossier comportant : le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Villefranque tel que préalablement soumis à l'examen de la MRAE et des PPA (cf. sa présentation synthétique ci-avant) ; la décision de la MRAE et les avis des PPA ; l'avis d'information précité.

- le public a pu formuler ses observations par écrit sur les 2 registres papier mis à sa disposition en Mairie de Villefranque (1 registre) et au siège de la CAPB (1 registre).

Durant cette période, le projet n'a pas fait l'objet de remarques de la part du public.

IV / La prise en compte de la décision de la MRAE, des avis des PPA et des observations du public :

Au terme de la consultation de la MRAE et des PPA et de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Villefranque, il apparaît qu'aucun avis n'appelle de réponse de la collectivité, ni à faire évoluer le projet.

V / Le projet prêt à être adopté :

Au vu de ce qui précède, il n'y a pas lieu d'amender le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Villefranque. Ce dossier est prêt à être adopté.

VI / Information des élus :

Il est précisé que les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux en pièce jointe d'un courriel du 22 février 2023, à savoir :

- La convocation au Conseil municipal du 28 février 2023 ;
- L'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 28 février 2023 ;
- Un dossier contenant le projet complet de modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme.

M. Bisautia précise que suite à des remontées du terrain sur des petits éléments réglementaires du PLU, il a été proposé de faire quelques modifications légères au règlement du PLU. C'est notamment le cas de quelques règles architecturales sur l'aspect des constructions, sur les règles de recul par rapport à l'alignement et les limites séparatives, l'interdiction des habitations en zone d'activité, revoir l'emprise au sol sur la route des cimes...

Trois avis ont été donnés parmi les personnes publiques consultées : un avis de non-opposition et deux avis favorables.

La délibération de modification du PLU sera présentée au Conseil Communautaire de la CAPB le 4 mars prochain.

**Délibération n°11 : Renouveau de l'adhésion de la commune au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Pyrénées-Atlantiques**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire rappelle qu'en février 2022, le Conseil Municipal a voté l'adhésion de la commune au CAUE 64, organisme à but non lucratif, investi d'une mission de service public dont l'action est orientée vers la qualité architecturale, urbaine, environnementale et paysagère, la préservation de notre environnement et la valorisation de notre patrimoine.

Le CAUE 64 propose notamment des conseils, une aide à la décision et un accompagnement des collectivités, une expertise pour les projets de territoires, la formation et l'information des élus et des professionnels, des actions culturelles et pédagogiques de sensibilisation, mais aussi des conseils gratuits auprès des particuliers.

Il est proposé de renouveler l'adhésion à cet organisme pour l'année 2023. Le montant de l'adhésion prend en considération le nombre d'habitants et le potentiel fiscal, et s'élève (140€+540€) à 680 € pour l'année 2023,

M le Maire rappelle qu'en cas de désaccord avec des particuliers sur des interprétations d'urbanisme, on peut aller chercher du conseil et prendre un avis auprès du CAUE. Cela peut également avoir un intérêt dans le cadre des préconisations de l'ABF.

**Délibération n°12 : Attribution d'une subvention pour le financement d'un voyage pédagogique de lycéens de l'établissement d'enseignement Cantau.** Nomenclature actes : 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Maire quitte la salle.

**Rapporteur : Jean-Michel ESCAPIL-INCHAUSPE**

Dix élèves scolarisés en classe de Terminale Bac Professionnel Aménagement et Finition du Bâtiment du Lycée polyvalent Cantau à Anglet, vont partir avec quatre de leurs enseignants pour un séjour pédagogique et humanitaire au Maroc, du 4 au 11 mars prochain.

Ce projet, conçu en partenariat avec « Génération Créative », association locale qui fournira peinture et outillage, consiste à mettre en peinture et décorer la Maison de l'Étudiant d'Ouled Aissa, qui accueille les jeunes de milieux défavorisés.

De plus, les élèves partiront avec une dotation en matériel scolaire ou avec un chèque de l'association Enea World, qui lutte contre l'illettrisme par le don de fournitures scolaires.

Les participants au voyage ont mis en place des actions de financement pour réduire le coût du voyage, telles que des ventes de pâtisseries ou de sacs en toile. Le projet a également été retenu par le Rectorat pour l'attribution d'une bourse de mérite de l'innovation aux projets internationaux. Considérant que dans le cadre de travaux de remise en état du logement de fonction de l'école publique de la Commune, les lycéens de ce même établissement et leurs enseignants se sont particulièrement investis, tout en proposant des conditions tarifaires très favorables, Monsieur Escapil Inchauspé propose d'attribuer une subvention de 400 € afin de participer au financement de ce projet, en remerciement de l'intervention effectuée sur la remise en état de l'appartement communal.

**Délibération n°13 : Aide d'urgence pour les populations victimes du double tremblement de terre en Turquie et en Syrie.**

**Rapporteur : Jean-Michel ESCAPIL-INCHAUSPE**

A la suite du double séisme meurtrier qui a touché le 6 février 2023 le Sud de la Turquie et le Nord Ouest de la Syrie, faisant à date près de 40 000 victimes, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) a activé le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives de solidarité de ces dernières avec les populations victimes. Il s'agit d'un fonds de concours géré par le Centre de crise et de

soutien (CDCS) du MEAE. Il permet aux collectivités territoriales françaises qui le désirent, d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde. C'est l'unique outil de l'Etat donnant la possibilité aux collectivités territoriales françaises de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence. Le FACECO assure aux collectivités territoriales françaises que les fonds engagés seront utilisés avec pertinence eu égard à la situation d'urgence concernée et au terrain, qu'ils seront gérés par des experts de l'aide humanitaire d'urgence et que leur utilisation sera scrupuleusement tracée. Il garantit également une visibilité de la contribution des collectivités territoriales françaises. Il est proposé au Conseil Municipal de voter une aide d'urgence d'un montant de 1 000 € au profit du Fonds d'action extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO).

M. Cabezas interroge l'utilisation qui sera faite de cette contribution par le FACECO. Il est donc précisé que les contributions sont dirigées vers un centre de crise et de soutien, qui confie les fonds à des experts de l'aide humanitaire d'urgence, et qu'une traçabilité des aides apportées est assurée. Il s'agit du seul outil de l'Etat donnant la possibilité aux collectivités de contribuer aux situations d'urgence de la sorte. Le montant de la participation est laissé à l'appréciation des collectivités souhaitant faire acte de solidarité.

**Délibération n°14 : Mise en œuvre du partage du produit communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties des nouvelles zones d'activités économiques communautaires, dans le cadre du pacte financier et fiscal de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Dans le cadre de l'action visant à accompagner le financement des opérations d'aménagement communautaires, notamment de développement économique, le pacte financier et fiscal intercommunal, adopté le 9 juillet 2022, prévoit d'organiser un partage plus cohérent des nouvelles recettes fiscales issues d'investissements portés par les budgets de la Communauté d'Agglomération, dans le cas spécifique des opérations d'aménagement des Zones d'Activités Économiques (ZAE).

Par une délibération du 10 décembre 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a ainsi fixé le cadre du partage du produit communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties au sein des nouvelles ZAE communautaires. Ces contributions fiscales, acquittées par les propriétaires de locaux implantés sur ces zones, viendront participer au financement des dispositifs d'appui au développement économique, ainsi qu'aux dépenses d'entretien et de renouvellement des équipements des ZAE. Le pacte financier et fiscal intercommunal a prévu d'instaurer le partage du produit communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 50%, levé sur les seules constructions à venir des nouvelles zones d'activités économiques communautaires (création / extension).

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal est invité à approuver le reversement à la Communauté d'Agglomération Pays basque de 50% du produit communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties au sein des nouvelles zones d'activités économiques (création / extension) Après avoir écouté M le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

• **De se prononcer contre** les termes du rapport proposé. M le Maire expose le régime fiscal en place pour les zones d'activités de la Communauté d'Agglomération, détentrice de la compétence Développement économique. Le Conseil municipal de Villefranque avait délibéré pour approu-

ver le reversement de la Taxe d'aménagement dans les nouvelles zones économiques à hauteur de 100%, dans le cadre des dispositions convenues au travers du Pacte financier et fiscal.

Par ailleurs, en tant qu'aménageur, l'Agglomération perçoit la CFE en plus de la taxe d'aménagement. Reste la question de la taxe foncière bâtie. La commune a besoin de cette taxe pour financer les politiques publiques communales. En outre, quand il se produit certains incidents sur les zones économiques comme Duboscoa (poste de refoulement par exemple), la commune doit assumer des problèmes : techniques, de circulation ou autres... La proposition de l'agglomération est de récupérer 50% de la foncière, mais M le Maire propose à son conseil municipal de voter contre cette délibération, car nous avons besoin de cette ressource. De la même manière, quand la zone économique Duboscoa. Il a été réalisée, le risque politique, la négociation avec les propriétaires, la compensation des terres agricoles ont été portés et assumés par la municipalité.

**Délibération n°15 : Décisions du Maire prises en vertu des délégations du conseil municipal.**

Date	Tiers	Objet	Total TTC
22/12/2022	Villefranque	Fixation du prix de vente du bois communal.	
30/12/2022	Famille LISSARAGUE	Renouvellement de concession familiale pour 30 ans	225 €
30/12/2022	M. et Mme LAMOTHE	Renouvellement de concession familiale pour 30 ans.	225 €
09/01/2023	CAR Bayonne	Camion VW Crafter – Services techniques	43 900 €
12/01/2023	SMJ Elec / GOYTY Jean	Travaux cantine école	13 683.85 €
12/01/2023	CJ Création	Achat appuis vélos + signalétique	3 186 €
16/01/2023	COLLECTIVITÉ SERVICE	Achat tables et chaises cantine	9 106.42 €
1/02/2023	CHUNKY ARCHITECTURE	Attribution d'un marché public de maîtrise d'œuvre conclu par le biais d'une procédure adaptée : restructuration et extension de la Mairie et Maison Labia	116 400 €TTC (97 000 €HT)
2/02/2023	M. et Mme VIVIER	Renouvellement de concession familiale pour 30 ans.	225 €
17/02/2023	DIONE et Fils	Situation finale intempéries 2021	49 176 €
22/02/2023	ETCHEPARE EURL	Reprise busage depuis entrée Cuyaubère	9 915.17 €

**16/ Questions diverses.**

1/ Dispositif de recueil : conventions COMEDDEC et ANTS.

M le Maire informe que nous avons reçu l'accord de la Préfecture pour mettre en place un dispositif de recueil, sous 8 à 10 semaines, pour pouvoir traiter les cartes d'identité et passeports en Mairie. Mme Fargues a défendu le dossier et s'est impliquée pour mener à bien ce projet.

Sur la côte Basque 5 dispositifs en plus ont été décidés : St Pierre d'Irube, Boucau, Biriadou, Bayonne et nous. Nous assumerons les frais, et l'Etat financera quelques travaux en complément. C'est une très bonne nouvelle pour les milafrangars d'offrir ce service en plus. Il faut donc que le Maire signe ces conventions pour la mise en place du dispositif

2/ Taxe spéciale d'équipement LGV Grand Projet Sud-Ouest.

Cette taxe va nous tomber dessus à tous. Ce ne sont pas les communes mais les particuliers qui vont la payer. Selon certaines sources, elle se monterait à 4 ou 5 € par foyer, mais selon d'autres sources elle pourrait aller jusqu'à 7 ou 8 €, prélevés sur la taxe foncière. Le dispositif est questionnable, car paient la taxe les habitants situés à moins d'une heure d'une future gare LGV. C'est le cas de Villefranque par rapport à la gare de Dax.

La taxe est mise en place alors même que le budget prévisionnel pour les lignes Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax n'est pas encore clôturé. En plus de cette TSE, l'Etat rajoute la TAR : Taxe

Additionnelle Régionale pour le financement complémentaire de la LGV. Un complément d'information sera apporté ultérieurement sur le sujet.

**3/ Appel des Maires de Bayonne, Irun et Bordeaux pour la modernisation d'urgence de la ligne ferroviaire Bordeaux-Irun.**

Parallèlement, un appel avait été lancé par les Maires d'Irun, Bordeaux et Bayonne pour la modernisation urgente de la ligne ferroviaire Bordeaux-Irun. On ne sait pas si cela court-circuitera la LGV. Ils ont demandé le soutien des Maires de la Région, et M le Maire a signé cet appel. En complément, le CADE propose un questionnaire, qui sera relayé à l'ensemble du conseil municipal, permettant également de se positionner sur le sujet. Les élus sont invités à le renseigner, cela ne prend que très peu de temps.

**Extrait de la réunion du conseil municipal du 28 MARS 2023**

Le détail est consultable sur le site de la mairie. Les résumés sont édités de façon plus lisible dans la partie "finances" de ce journal.

**Délibération n°1 à 15 : Approbation des Comptes de Gestion 2022 et des budgets 2022-**

**Délibération n°16 : Fiscalité Directe Locale : vote des taux d'imposition 2023**

**Délibérations n°17 à 21: Budget Principal : Approbation du Budget Primitif 2023**

**Délibération n°22 : Attribution des subventions 2023 d'un montant inférieur à 23 000 €**

**Rapporteur : Colette ARNOU**

	Montant versé 2022	Montant proposé 2023
Ametza Ikastola	4 400 €	4 800 €
Anciens combattants	450 €	1 800 €
APE Ecole publique	3 925 €	3 926 €
APEL Irumendi	3 300 €	3 300 €
ASEP (Association Sportive Ecole Publique)	200 €	250 €
Asso pour l'enseignement aux enfants malades Pays Basque / Sud Landes	80 €	80 €
Association Sportive Eskulari	800 €	800 €
Association sportive Milafranga	-	400 €
Banque Alimentaire	800 €	900 €
Bizi Berria	400 €	400 €
Cadre de Vie	100 €	100 €
Comice Agricole	200 €	200 €
Entzun Ikus - Gure Irratia	500 €	500 €
Errobiko Lagunak	400 €	400 €
Handisport Pays Basque	200 €	250 €
Ikas Bi Lehendakaria	200 €	200 €
Judo Club Milafranga	466 €	350 €
Kimua	800 €	800 €
Leinua	800 €	800 €
Milaguntza	300 €	300 €
OISO	350 €	350 €
On Egin (Gym volontaire)	350 €	350 €
Prévention Routière	60 €	60 €
Société des chasseurs de Villefranque	300 €	300 €
Sokorritzaileak	100 €	100 €
	<b>19 481 €</b>	<b>21 716 €</b>

Mme Arnou attire l'attention des membres du Conseil sur quelques situations particulières. Les anciens combattants ont demandé à bénéficier en 2023 de l'équivalent de 3 années de subventions communales cumulées (il avait été convenu de porter à 600 € le montant annuel), soit 1 800 €, afin de pouvoir organiser une animation de type loto pour financer l'association. De plus, cet événement contribuera à animer le village.

Mme Arnou évoque également la situation de l'association sportive Milafranga, à laquelle il est proposé d'attribuer 400 €, qui est une structure nouvellement créée, que la municipalité souhaite encourager. Enfin, elle précise la situation du comité des fêtes, qui, après une année 2022 exceptionnelle, n'a pas souhaité demander de subvention municipale pour 2023, préférant fonctionner sur les bénéfices réalisés. C'est donc à leur demande qu'aucune subvention ne leur est attribuée, et le geste de solidarité vis-à-vis des autres associations qu'ils ont fait mérite d'être souligné et félicité.

**Délibération n°23 : Attribution des subventions 2023 d'un montant supérieur à 23 000 € et signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiaires**

**Rapporteur : Jean-Michel ESCAPIL-INCHAUSPÉ**

**1/ SUBVENTION VERSÉE A L'OGEC**

Cette subvention résulte d'une obligation inscrite dans la loi DEBRÉ de décembre 1959, qui impose aux communes de prendre en charge le fonctionnement des écoles privées en contrepartie de la prise en charge des salaires des enseignants de ces établissements par l'État. Le calcul de la subvention se fait à partir du coût de l'élève externe scolarisé à l'école publique.

Par délibération n°17 (vote du budget 2023) le Conseil Municipal a fixé la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée pour l'année 2023 à 88 320 € correspondant à :

- Coût de l'élève externe de l'école publique : 690 €
- Nombre d'élèves à l'école privée Sacré-Cœur : 128
- Forfait communal à verser : 690 \* 128 = 88 320 €

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lorsque le montant annuel d'une subvention dépasse 23 000 €, la commune a l'obligation de conclure une convention avec l'association qui en bénéficie. Cette convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. La subvention votée par l'assemblée à l'association OGEC SACRÉ COEUR qui gère le fonctionnement de l'école privée dépasse ce seuil.

M. le Maire propose donc à l'assemblée un projet de convention avec l'association répondant aux obligations légales.

La somme sera versée en trois échéances à savoir :

- échéance 1, 15 mai 2023 29 440 €
- échéance 2, 15 juin 2023 29 440 €
- échéance 3, 1<sup>er</sup> octobre 2023 29 440 €

**2/ SUBVENTION VERSÉE A NIMINOAK :**

M. le Maire précise que lors de la création du centre de loisirs, la commune avait le choix entre créer un centre de loisirs communal ou un centre de loisirs associatif. La CAF avait, à l'époque, conseillé à la commune de créer un centre de loisirs associatif. Pour l'exercice 2022, une subvention de 71 350 € avait été votée, répartie en 3 versements :

- échéance 1 15 mai 2022 31 050 €
- échéance 2 30 mai 2022 20 150 €
- échéance 3 30 juin 2022 20 150 €

Seuls les deux premiers versements ont été effectués en 2022 (soit 51 200 €), en raison d'une modification du mode de financement des structures de loisirs par la Caisse d'Allocation Familiales.

Jusqu'en 2021, la commune percevait le versement des prestations de la CAF au travers du Contrat Enfance Jeunesse. Cette prestation était entièrement reversée à Niminoak par le biais de la subven-

tion, augmentée de la participation communale. La mise en place d'une Convention Territoriale Globale sur le pôle Nive-Adour par la CAF a pour conséquence un versement direct des prestations aux bénéficiaires. C'est pourquoi en 2022, l'Association Niminoak ayant perçu plus de 26 K€ de prestations par la CAF, la Commune n'a pas eu besoin de verser la dernière échéance de subvention telle que convenue. Par ailleurs, le montant du versement de la CAF s'avérant supérieur à la dernière échéance de subvention communale, il a été convenu avec les membres du bureau de l'Association, que la subvention communale 2023 serait minorée de 3 000 € supplémentaires, afin de rester dans les mêmes proportions de participation communale. Aussi, pour la subvention Niminoak 2023, il est proposé de l'établir sur la base du calcul ci-dessous :

• Subvention 2023 = Montant subvention votée 2022 - Montant prestation CAF versée directement - 3 000 € de « trop versé » 2022.

Soit : Subvention 2023 = 71 350 € - 26 000 € - 3 000 € = 42 350 €  
Par délibération n°17 (vote du budget 2023), le Conseil Municipal a fixé la participation aux frais de fonctionnement de l'association NIMINOAK pour l'année 2023 à 42 350 €, soit une diminution de 29 000 € par rapport au vote 2022, a vu des éléments explicatifs détaillés ci-dessus.

La somme sera versée en deux échéances à savoir :

- échéance 1, 15 mai 2023 21 175 €
- échéance 2, 30 juin 2023 21 175 €

#### **Délibération n°24 : Convention Territoriale Globale (CTG) : signature d'un accord-cadre avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le pôle Nive-Adour**

**Rapporteur : Patricia LARROUDÉ**

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est un partenaire majeur pour les collectivités, notamment en matière de services petite enfance et enfance.

En parallèle des prestations de services accordées aux équipements portés par la Communauté d'Agglomération Pays Basque (crèches, LAEP et accueils de loisirs), des dispositifs contractuels complètent le partenariat entre les collectivités et la CAF : précédemment les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) et désormais les Conventions Territoriales Globales (CTG). Plusieurs CEJ dont celui du pôle Nive Adour, sont arrivés à terme au 31/12/2021. Un travail d'élaboration de CTG a dont été engagé, en tenant compte des spécificités de ce nouveau dispositif : - Contrairement au CEJ, la CTG couvre l'ensemble des champs de la branche famille de la CAF : au-delà des domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, le partenariat est ainsi élargi à l'accompagnement à la parentalité, à l'accès aux droits et inclusion numérique, à l'accompagnement des familles, à l'animation de la vie sociale, et au logement / cadre de vie. - Plus qu'une convention, la CTG pose un cadre politique de référence dans les domaines concernés, et constitue une démarche stratégique partenariale visant à élaborer un projet social de territoire, pour le maintien et le développement des services en réponse aux besoins des familles.

• Sur le plan financier, le montant des enveloppes financières accordées au fonctionnement des services ainsi qu'aux postes d'ingénierie et de coordination sont globalement maintenus, cependant leurs modalités d'attribution et de versement évoluent (versement direct aux gestionnaires de bonus de territoire CTG, notions de coordonnateur de projet et de coopérateur CTG)

C'est en cohérence avec ces nouvelles orientations qu'a été élaborée la CTG du pôle Nive Adour. Soumise à l'approbation du Conseil Permanent, la CTG du pôle Nive Adour a été construite sur la base d'un diagnostic de territoire partagé, auquel d'autres partenaires

institutionnels et acteurs du territoire ont été appelés à contribuer. Cet exercice a permis d'identifier des problématiques, des enjeux et des priorités, à partir desquels des plans d'actions pourront être établis, sur les différents champs thématiques de la CTG.

Ces démarches ont permis d'aboutir aux projets de Conventions Globales Territoriales proposés en annexe, réunissant l'ensemble des composantes du projet finalisées à ce jour (convention, diagnostic, liste des équipements et services soutenus, modalités de pilotage et d'évaluation) qui viennent poser le cadre et le contenu du dispositif pour la période 2022 - 2026.

Par ailleurs, vient s'adosser à cette CTG :

• Une convention d'objectifs et de financement portant sur le pilotage du projet de territoire - chargé de coopération CTG : celle-ci définit sur la période 2022 - 2023 les modalités de financement des postes dédiés au pilotage, à l'animation et à la coordination des actions et des projets mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération sur la base des moyens d'ingénierie et de coordination préexistants pour les différentes CTG en cours (5,07 ETP, pour un cofinancement maximum de 100 062 €), qu'il convient aussi d'approuver.

#### **Délibérations n°25 et 26 Electrification Rurale. Approbation du projet et du financement de la part communale**

#### **Délibération n°27 : Modification de la délibération n°3 du 7 décembre 2021 : sollicitation d'un fonds de concours pour l'aménagement de la zone de bien vivre au bord de la Nive et signature de la convention correspondante avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Lors du conseil municipal du 7 décembre 2021 (Question n°3), la Commune de Villefranque a délibéré pour solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour la zone de bien vivre au bord de la Nive. Ce fonds de concours a été attribué par la Communauté d'Agglomération, pour un montant de 43 695.57 €. Or, dans les éléments examinés en vue de l'attribution de cette aide, une erreur concernant l'assiette subventionnable du projet a été constatée.

D'un projet initial évalué à 91 616.15 €HT, le montant des travaux a été revu à la baisse à hauteur de 89 422.36 €HT.

Si le montant du fonds de concours demeure inchangé, il apparaît nécessaire de rectifier le plan de financement du projet comme suit :

Assiette subventionnable HT	Fonds de concours CAP	Autres subventions	Reste à charge de la commune
89 422.36 €	43 695.57 €	-	45 726.78 €

#### **Délibération n°28 : Rapport de la délibération n°8 du 9 juillet 2020 : Cession de terrain à la commune par l'Association Diocésaine de Bayonne**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Lors de la création du rond-point de Poyloberria sur la route départementale 137 et des aménagements des abords, les travaux ont été réalisés sur une partie de la propriété de l'Association Diocésaine de Bayonne. La commune souhaitait donc faire le nécessaire auprès du propriétaire afin de régulariser le foncier.

Or, par délibération n°05-009 du 25 novembre 2022, la Commission permanente du Département des Pyrénées-Atlantiques a délibéré sur l'acquisition par ses soins de l'intégralité de ces parcelles cadastrées AK 333, AK 1075, AK 1077 et AK 1079.

**BON À SAVOIR**

■ **JEUNES**

**QU'EST-CE QUE LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE CEJ ?**



Le Contrat d'Engagement Jeune s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés

d'accès à l'emploi durable. En vigueur à compter du 1er mars 2022, le Contrat d'Engagement Jeune propose à ces jeunes un accompagnement individuel et intensif profondément renouvelé, dans un cadre exigeant, avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi.

**LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE**

- **Un diagnostic initial approfondi** permettant de mieux comprendre la situation du jeune, ses motivations et compétences, ses difficultés d'accès à l'emploi durable et ses souhaits en matière d'emploi.
- **Un parcours intensif et personnalisé** pouvant durer jusqu'à 12 mois (prolongeable jusqu'à 18 mois pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi), avec au minimum 15 à 20 heures d'activités par semaine tout au long du parcours, comprenant des actions individuelles, collectives et en autonomie encadrée.
- **La possibilité de bénéficier de l'ensemble de l'offre de services de Pôle emploi et des Missions Locales.**
- **Un suivi par un conseiller référent dédié**, jalonné de points réguliers.
- **Le versement d'une allocation** pouvant aller jusqu'à 520 € par mois en fonction de l'âge du bénéficiaire, de ses ressources ou celles de son foyer et à la condition du respect des engagements de son contrat.
- **La mise à disposition d'une application numérique** pour faciliter la relation entre le jeune et son conseiller.

**On prépare les jobs d'été !**

*Si vous souhaitez travailler dans le cadre du BAFA dès l'été prochain, c'est possible, en vous inscrivant dès maintenant à la formation et en vous rapprochant des organisateurs d'accueil de loisirs ou de centres de vacances. C'est un tremplin vers les métiers de l'animation. Le BAFA est accessible dès 16 ans sans limite d'âge. Ce diplôme non professionnel permet d'encadrer des accueils collectifs de mineurs de manière occasionnelle, des séjours de vacances, accueils de loisirs ou de scoutisme.*

**D'INFOS**

**Comment s'inscrire pour passer le BAFA ?** Il faut d'abord se rendre sur le site [jeunes.gouv.fr](http://jeunes.gouv.fr) (une autorisation parentale est nécessaire pour les moins de 18 ans). Les stagiaires ont ensuite le choix entre plusieurs organismes disposant d'une habilitation pour débiter leur formation.

**Une formation en trois étapes**

- #1** Le cursus Bafa démarre par une session de **formation générale théorique**, qui dure 8 jours pour acquérir la théorie et les notions de base sur les fonctions d'animation.
- #2** Il faut ensuite valider un **stage pratique** de 14 jours qui peut être effectué en accueil de loisirs, en séjour de vacances (colo) ou un accueil de scoutisme.
- #3** La dernière étape de la formation permet de compléter les connaissances acquises lors des 2 premières étapes.

**Vous pouvez :**

- **Approfondir une thématique :** handicap, petite enfance, grands jeux... durant une session d'approfondissement d'au minimum 6 jours.
- **Choisir d'acquérir des compétences spécifiques** dans un domaine spécialisé (voile, canoë-kayak, surveillance de baignade). La session de qualification s'étale, quant à elle, sur 8 jours.

**BON À SAVOIR**

**LA BIBLIOTHÈQUE PASSE À L'HEURE D'ÉTÉ**

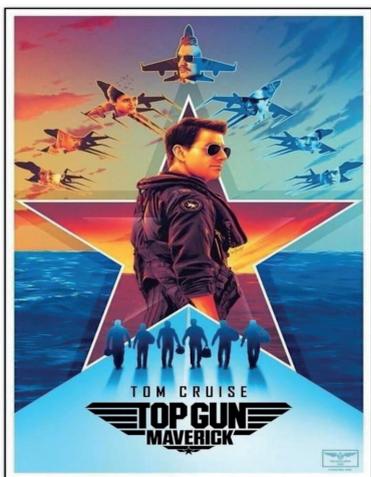
L'été est propice à la lecture, alors détendez vous avec François Bourdin, Marie de Palet, Christian Signal, Gilbert Bordes etc... Mais aussi avec les romans policiers ou autres...

En juillet et en août, la bibliothèque passe aux horaires d'été et sera ouverte de **18h à 19h30 les mercredis et les vendredis.**

Nous attendons votre visite avec plaisir...

*PS : 1 ou 2 bénévoles seraient les bienvenus pour épauler les 2 titulaires en place.*

**SAMEDI 5 AOÛT**



**Cinéma en plein air gratuit**

Organisé par la mairie.

À 21h au fronton de Villefranque l'association niminoak tiendra un stand buvette, vente de sandwiches...

À partir de 19h30

**PHOTOGRAPHE**

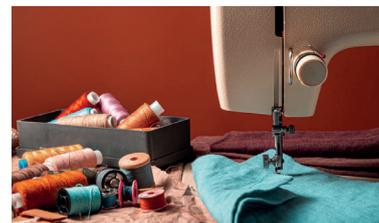
Vous cherchez un photographe professionnel qui améliore votre image avec des photos et vidéos drone ? Découvrez Stéphane Michaux l'artisan photographe installé à Villefranque.

**Services :** pros et particuliers, reportage, portrait, mariage, drone, entreprise, immobilier, paysage, formation, et décoration intérieure.

**www.stephanemichaux.com**  
**stephanemichaux@yahoo.fr**  
**06 20 33 75 41**



**C'EST NOUVEAU À VILLEFRANQUE**



L'atelier couture NBV, situé à Villefranque vous propose ses services en couture, repassage, retouches, ourlets, fermetures

**DEVIS GRATUIT**  
**au 07 66 34 07 16**

**STATIONNEMENT GÊNANT ET INTERDIT**

La Mairie souhaite attirer l'attention sur le non-respect du Code de la route en matière d'arrêts et stationnements gênants (Article R417-10).

Une augmentation de cette incivilité a été constatée sur notre commune à plusieurs endroits.

Au-delà de l'infraction qui est passible de contravention et/ou de mise en fourrière, il est important de penser à la sécurité de chacun d'entre nous.



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE.**

**Les automobilistes doivent éviter de s'arrêter et de se garer :**

- Sur les voies réservées aux piétons
- Sur les bords de route (devant les clôtures ou les haies)
- Sur tout emplacement empêchant la visibilité des panneaux ou la signalisation au sol

# MILAFRANGA EN ROSE

Marche solidaire ouverte à toutes et tous pour promouvoir l'importance de la prévention et du dépistage du cancer du sein.



## SAMEDI 14 OCTOBRE 2023

### RASSEMBLEMENT 15H



**Inscriptions** : 5€\* sur place dès 13h30  
**Cadeau** pour les **200 premiers** inscrits  
**Gratuit** pour les **-12 ans**

- **dès 13h30** : accueil des participants
- **15h** : échauffement
- **15h30** : départ des marches depuis le parking des commerces

**2 circuits** :

- **1,2 km** : accessible aux PMR
- **7,6 km** : sur les traces du Gaindi



Pour clôturer la journée, soirée à la maison pour tous avec

- **Restauration\*** :
  - taloa, frites
  - planches de charcuterie
- **Cocktail rose\*** sans alcool
- **Animations**
- **Grande tombola\***

### TOUT L'APRÈS MIDI

À l'arrivée et tout l'après-midi : visitez le "Village j'agis pour ma santé"

ateliers de prévention et de dépistage du cancer du sein.

- Stands **facteurs de risque** et **facteurs protecteurs**
- Rencontre avec des **professionnels de santé**
- Rencontre avec les **associations d'accompagnement** des personnes atteintes de cancer et leurs proches aidants
- Atelier **sport santé**
- Atelier **diététique**
- **Explications mammographie** : pour détecter au plus tôt un cancer du sein, sont recommandées :
  - Dès 25 ans une palpation une fois par an par un professionnel de santé
  - De 50 à 74 ans, une mammographie tous les 2 ans

**N'oubliez pas : dépister, c'est toute l'année !**

*\*L'intégralité des bénéfices sera reversée à la ligue contre le cancer.*



Professionnels du pôle de santé OSASUNA





# LES CONTACTS UTILES HARREMAN BALIAGARRIAK

## Mairie de Villefranque

☞ **MAIRIE de VILLEFRANQUE** [www.villefranque.fr](http://www.villefranque.fr)  
[accueil@villefranque.fr](mailto:accueil@villefranque.fr)

Tél. : 05 59 44 93 13 - Fax : 05 59 44 95 63  
Secrétariat du lundi au vendredi de 8h30/12h-13h/17h

Rencontres sur RDV avec M. Le Maire et les adjoints :  
M. SAINT-ESTEVEN Marc (Maire)

Mme LARROUDÉ Patricia (affaires sociales - scolaires - petite enfance - cantine, garderie)

M. BISAUTA Joël (Urbanisme et réseaux)

Mme ARNOU Colette (Sports - jeunesse - culture - associations),

M. DUHALDE Bastien (Voirie - réseaux d'eaux pluviales - travaux - bâtiments communaux).

Mme CABANE Nicole (Communication, Agriculture et environnement)

M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ Jean-Michel (Finances)

☞ Agence postale communale : du lundi au samedi,  
9h30/12h00 - 05 59 59 51 85

☞ **N° UTILES Urgences :**

Gendarmerie d'Ustaritz : 05 59 70 37 22

☞ **N° UTILES Urgences & Santé**

• Pharmacie BONNET 05 59 15 85 62 - Fax: 05 32 00 64 03 - Lundi au vendredi : 9h00/13h00 et 14h45/19h30  
Samedi : 9h00 à 13h00 - [pharmaciedevillefranque@gmail.com](mailto:pharmaciedevillefranque@gmail.com) <https://www.pharmacie-de-villefranque.fr/>

• **Pôle Santé Osasuna :**

Dentiste : Mme BONNEBAIGT 05 59 59 94 61

Médecins : 05 59 44 95 44 : Mme GAFSI-MARTIN, M. GOSSMANN, M. POBEL

Infirmière ASALEE : 06 17 10 66 46

Masseur-kinésithérapeute Ostéopathe :  
05 59 70 06 41 M. MARCIACQ, Mme GEHIN-ARRATE,  
M. LANDAGARAY, M. FILLEUL.

Orthophoniste : Mme Camille ROLANDO :  
06 33 07 46 10 ou 05 59 03 63 90

Ostéopathe Adultes-Bébés : Mme Manon DRAGON  
06 08 66 85 22

Cabinet Infirmières : 05 59 44 96 52 Mme GODARD,  
Mme CACHENAUT, Mme HABANS

Pédicure-Podologue et Réflexologie Plantaire : Mme  
HAMDIKEN : 06 10 46 56 65 ou 05 59 31 10 01

Cabinet Infirmier ARANTZETA : 05 59 44 97 53

- Mr SUHARRART JF : 06 66 67 36 69

- Mr VAN OVERMEIRE : 06 83 35 96 15

- Mr FRANQUET B. : 06 07 49 44 10

☞ **Autres N° utiles**

École publique : 05 59 44 92 27

[ecole-villefranque@wanadoo.fr](mailto:ecole-villefranque@wanadoo.fr)

École du Sacré-cœur : 05 59 44 91 94

[sacre.coeur64@wanadoo.fr](mailto:sacre.coeur64@wanadoo.fr)

Cantine / Garderie : 05 59 44 89 45 / 07 66 43 88 56

Centre de Loisirs : 06 20 27 49 63

TAXI : AGUR Sandrine 07 69 00 46 46

Bibliothèque : le mercredi et vendredi de 17h à 18h30

Relais Paroissial : Permanences à Argizabal - mardi et jeudi  
matin de 9h30/11h30

Déchetterie : Lundi, mercredi et samedi 9h/12h - 14h/18h  
Vendredi : 14h/18h00 - fermée le mardi, le jeudi et les  
jours fériés.

Ne pas oublier un justificatif de domicile.



### L'agenda de Villefranque Milafrangako agenda

#### Dimanche 11 juin

Course & randonnée Milafrangan Gaindi

#### Samedi 24 juin

Fête de l'école publique

#### Samedi 1<sup>er</sup> juillet

Fête de l'école privée

#### Séance cinéma de plein-air

Samedi 5 août

#### Fêtes de Villefranque

du 24 au 27 août

#### Rentrée scolaire

lundi 4 septembre

#### Course UFOLEP au circuit Bellevue

16 & 17 septembre

#### Sortie des aînés au Col Gamia et vallée de l'Hergaray

Jeudi 19 octobre



Mairie de Villefranque - 65, route de Saint-Pierre d'Irube - 64990 VILLAFRANQUE  
Notre journal est sur 3 parutions : janvier/février ;  
mai/juin ; septembre/octobre

Vous voulez faire paraître une info ?  
Envoyez-nous vos articles à  
[guremilafranga@gmail.com](mailto:guremilafranga@gmail.com) AVANT LE 15 septembre  
[www.villefranque.fr](http://www.villefranque.fr)